

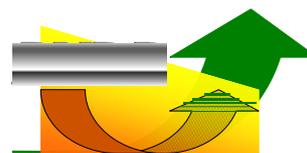
République du Cameroun

Paix - Travail - Patrie

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement
du Territoire

Secrétariat Général

Programme National de Développement Participatif



EVALUATION DE L'IMPACT DE LA DEUXIEME PHASE DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

RAPPORT GENERAL



Réalisé par l'Institut National de la Statistique

B.P. 134 Yaoundé Tél. : (237) 22 22 04 45 Fax : (237) 22 23 24 37

Site Web : www.statistics-cameroon.org

Mai 2014

Sommaire

Sommaire.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
RESUME EXECUTIF.....	7
INTRODUCTION.....	10
Chapitre 1 : PRESENTATION DE L'ETUDE.....	12
1.1. Contexte et justification.....	12
1.2. Objectifs.....	12
1.3. Méthodologie de l'étude.....	12
1.3.1. Méthodologie d'échantillonnage.....	12
1.3.2. Méthodologie d'analyse.....	16
1.3.3. Choix des villages bénéficiaires des microprojets.....	17
1.3.4. Choix des unités d'analyse.....	18
Chapitre 2 : REALISATIONS DU PROGRAMME.....	19
2.1. Principales réalisations.....	19
2.2. Réalisations par secteur.....	22
2.2.1. Secteur de l'hydraulique.....	22
2.2.2. Secteur Education.....	23
2.2.3. Secteur des IDE.....	24
2.2.4. Secteur de l'électrification.....	24
2.2.5. Secteur du transport.....	25
2.2.6. Autres réalisations.....	25
2.2.6.1. Plan de développement des peuples pygmées.....	25
2.2.6.2. Formation.....	26
2.2.6.3. Equipements des communes.....	28
Chapitre 3 : EFFETS DU PROGRAMME SUR LES COMMUNES ET LEURS COMMUNAUTES.....	29

3.1.	Atteinte des résultats	29
3.2.	Maitrise d'ouvrage	30
3.3.	Pérennisation des interventions du PNDP	36
3.4.	Amélioration de la gestion communale	39
3.5.	Amélioration du dynamisme local	43
3.6.	Effet des microprojets sur les conditions de vie des populations	46
3.6.1.	Hydraulique	46
3.6.2.	Education.....	48
3.6.3.	Santé	51
3.6.4.	Infrastructures de Développement Economique	54
3.6.5.	Électrification rurale	55
3.6.6.	Transport	55
3.6.7.	Effets du Plan de Développement des Peuples pygmées	56
Chapitre 4 : IMPACT DU PROGRAMME SUR LES CONDITIONS DE VIE		58
4.1.	Impact des projets du secteur de l'éducation.....	58
4.2.	Impact des projets du secteur eau et assainissement	59
4.3.	Impact de l'ensemble des projets sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans dans les ménages	59
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....		61
ANNEXES		63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des projets achevés en Juillet 2013 par secteur dans le cadre de la phase 2 du PNDP.....	14
Tableau 2: Répartition de l'échantillon des communes, des villages et des projets.....	15
Tableau 3: Répartition de l'échantillon des projets par région et par secteur	15
Tableau 4: Etat d'avancement des PCD des communes	19
Tableau 5: Répartition du nombre de microprojets achevés par région et par secteur.....	20
Tableau 6: Situation du recrutement des agents communaux dans les régions	21
Tableau 7: Ancienneté des agents recrutés (en mois)	21
Tableau 8: Taux des contributions des bénéficiaires au financement des projets	22
Tableau 9 : Répartition des réalisations du secteur eau et assainissement	22
Tableau 10 : Type de réalisation par région.....	23
Tableau 11 : Type de réalisations dans le secteur des IDE.....	24
Tableau 12 : Type de projet électricité réalisé.....	24
Tableau 13 : Types de réalisation dans le secteur transport.....	25
Tableau 14 : Pourcentage des élus locaux et agents communaux capacités en pratique budgétaire, gestion du patrimoine communal et comptabilité communale	27
Tableau 15: Répartition des équipements des communes par région.....	28
Tableau 16: Indicateurs du cadre des résultats du PNDP.....	29
Tableau 17 : Implication personnelle du Maire dans le processus de mise en œuvre du projet	31
Tableau 18 : Conditions respectées lors de la passation des marchés.....	32
Tableau 19 : Nombre de marchés passés par les CCPM entre 2008 et 2012.....	32
Tableau 20 : Pourcentage, nombre de marchés ayant fait l'objet de recours	33
Tableau 21 : Suivi de l'exécution des contrats.....	34
Tableau 22 : Suivi de l'exploitation des microprojets mis en œuvre dans les communes	35
Tableau 23 : Coordination des différentes actions de développement.....	35
Tableau 24: Répartition des communes suivant la participation des Maires aux différentes étapes de l'élaboration du PCD	36
Tableau 25: Répartition des communes suivant le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PCD ...	37
Tableau 26: Contribution de l'agent technique.....	38
Tableau 27 : Proportion des communes ayant mis en œuvre des activités du PIA sur fonds propres.....	38
Tableau 28: Facteurs autres que la présence de l'AF contribuant à l'amélioration des recettes.....	39
Tableau 29: Répartition (en %) des communes suivant la contribution des facteurs autres que la présence de l'AC à l'amélioration de l'exécution du budget	40

Tableau 30: Répartition (en %) des communes suivant le mode de diffusion du budget aux populations	40
Tableau 31: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport de l'AF à l'amélioration de la gestion financière.....	41
Tableau 32: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport de l'AF à l'amélioration de la gestion financière.....	41
Tableau 33: Répartition des communes suivant leur appréciation sur l'apport de l'AF à l'amélioration des recettes.....	42
Tableau 34: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport de l'AC à l'amélioration de l'exécution du budget	42
Tableau 35: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport du PNDP	43
Tableau 36 : Existence et mise en œuvre des plans endogènes.....	44
Tableau 37: Participation à la planification des actions endogènes	44
Tableau 38 : Existence d'une caisse d'épargne pour la mise en œuvre des actions de développement ...	45
Tableau 39 : Existence et fonctionnement des comités de concertation (CC) dans les villages	45
Tableau 41 : Fréquence d'apparition des maladies hydriques dans les villages bénéficiaires des microprojets.	47
Tableau 42 : Proportion des personnes ayant souffert de maladies hydriques au cours des 6 derniers mois ayant précédé l'enquête selon la région	48
Tableau 45 : Nombre d'élèves inscrits dans les établissements ayant bénéficiés des microprojets du secteur éducation par région	49
Tableau 46 : Nombre d'élèves admis en classe supérieure avant et après le projet selon les régions.....	49
Tableau 44: Comparaison des indicateurs d'éducation entre les bénéficiaires de projets d'éducation et des non bénéficiaires suivant la région d'enquête au cours des années scolaires 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012	50
Tableau 47 : Nombre d'enseignants dans les établissements PNDP avant et après le projet selon la région	50
Tableau 49 : Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié par mois et dans les régions concernées.....	51
Tableau 50 : Proportion de femme ayant Accouché dans une formation sanitaire	52
Tableau 51: Proportion de femmes ayant accouché dans une formation sanitaire tout en étant assisté par un personnel de santé	52
Tableau 54 : Evolution des coûts moyens du transport au km sur les pistes aménagées.....	55
Tableau 55 : Evolution du nombre de passages de véhicules en moyenne par jour sur l'infrastructure aménagée par le PNDP.....	56

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition des projets achevés de la deuxième phase entre les différents secteurs	20
Graphique 2 : Répartition des formations dispensées par région.....	26
Graphique 3 : Proportion des ménages ayant bénéficié des projets eau et assainissement et des cas témoins situés à moins de 500 m du point d'eau la plus proche.....	46

SIGLES ET ABREVIATIONS

PNDP :	Programme National de Développement Participatif
AEP :	Adduction en Eau de Potable
PIA :	Programme d'Investissement Annuel
CC :	Comité de Concertation
PCD:	Plan Communal de Développement
OAL:	Organisme d'Appui Local
PDL:	Plan de Développement Local
INS:	Institut National de la Statistique
IDE:	Infrastructure de Développement Local
DSCE:	Document de Stratégie de Croissance et l'Emploi
COMES:	Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels
CCPM:	Commission Communale de Passation de Marché
FEICOM:	Fonds spécial d'Equipement Intercommunal
FCFA:	Franc de la Coopération Financière en Afrique
MT:	Moyenne Tension
BT:	Basse Tension
MINPMAP	Ministère des Marchés Publics
EDS-MICS:	Enquête Démographique et de Santé- Enquête à Indicateurs Multiples
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
TPG :	Trésorier Payeur Général
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nations International Children's Funds)
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
IDA :	Association Internationale de Développement
C2D :	Contrat de Désendettement et de Développement

RESUME EXECUTIF

L'objectif de cette étude est de mesurer l'impact des réalisations du Programme National du Développement Participatif sur les conditions de vie des populations bénéficiaires. A cet effet, l'appréciation a consisté en l'analyse des changements dans le cadre de vie des populations, l'analyse de l'efficacité et l'efficience des projets réalisés, tant au niveau national que régional.

I. Réalisations du Programme

Le PNDP donne la possibilité aux communes et communautés locales de participer activement au développement de leurs localités à travers l'identification de leurs priorités et des apports financiers pour la réalisation des microprojets à leur bénéfice.

Rendu à la fin de sa deuxième phase, le PNDP a touché l'ensemble des 328 communes de sa zone d'intervention.

Dans les 10 régions ainsi couvertes, le Programme a procédé à l'appui à l'élaboration de 178 PCD et à l'actualisation de 68 PCD ; l'appui à la mise en œuvre de ces PCD à travers le financement de 1925 microprojets dont, 1089 achevés et fonctionnels, 519 sont en cours d'exécution et 317 dans le processus de passation des marchés.

La déclinaison de ces réalisations, se présente ainsi qu'il suit par secteur :

- Dans le secteur « Eau et assainissement », le PNDP a financé la construction de 1 457 points d'eau et 524 latrines.
- Dans le secteur de l'éducation, le Programme a financé la construction de 739 salles de classe et la fourniture de 13 710 tables-bancs.
- Dans le domaine de l'électrification, le PNDP a financé l'extension du réseau électrique sur 40,37 Km dont 12,46 de moyenne tension et 27,91 de basse tension.
- Dans le domaine de la santé, le PNDP a financé la construction et l'équipement de 28 Centres de santé.
- Dans le domaine des transports, le Programme a financé l'aménagement de 306,4 Km de route et la construction de 5 ponts, 2 radiers et 3 dalots.
- Dans le domaine des infrastructures marchandes, le PNDP a financé la construction 26 hangars, 368 comptoirs, 144 boutiques et 15 magasins de stockage.

Au titre du renforcement des capacités techniques et opérationnelles, le Programme a accompagné les communes dans le recrutement de 521 agents communaux dont 259 agents techniques et 262 agents financiers ; dans l'installation et la formation des utilisateurs du logiciel de gestion comptable « Sim_ba ». Par ailleurs, 1 720 membres de commissions et élus ont été formés sur le code national des marchés et aux Directives simplifiées applicables aux prestations du niveau local. D'autres formations sur les pratiques budgétaires, la comptabilité et le patrimoine communal ont été dispensées à 120 élus et personnels communaux. Le Programme a également équipé les communes en motos dont 209 déjà acquises et 150 en cours; 328 GPS et 328 ordinateurs complets ont également été offerts aux communes.

II. Effets du Programme sur les communes et leurs populations

L'enquête a mis en évidence qu'au cours de l'accompagnement des communes par le PNDP dans l'élaboration de leurs PCD, 80% des villages ont réuni au moins la moitié de leurs populations lors de ce processus, dans leurs localités respectives. Cette forte implication des hameaux démontre l'intérêt porté aux questions de développement des villages et de l'intérêt de l'approche participative du PNDP.

Il ressort de nos investigations qu'à la suite de cet accompagnement des communes par le PNDP, la majorité des villages ont poursuivi de manière autonome la mise en œuvre et l'actualisation de leurs plans endogènes. De plus, le processus participatif ainsi impulsé dans les villages a permis aux populations à la base de mobiliser l'épargne locale pour la mise en œuvre de leurs actions de développement.

Au niveau communal, les plans d'investissement annuels ont été régulièrement élaborés et intégrés dans les budgets des communes et les CDMT ainsi que les PCD ont été actualisés dans 75% des communes cibles. Avec ces documents les communes ont pu bénéficier des financements venant de partenaires autres que le PNDP notamment, le FEICOM et la Coopération décentralisée. Par ailleurs, avec cet apport du Programme qui a permis à la plupart des communes de disposer d'un PCD, l'élaboration des Budgets d'Investissements Publics s'appuie de plus en plus sur ces documents conformément aux circulaires du Chef de l'Etat y relatives.

S'agissant des agents communaux, 91% des exécutifs municipaux affirment que le recrutement des agents avec l'appui du PNDP a permis de résoudre au moins partiellement le problème de ressources humaines dans leurs communes.

Par ailleurs, 50% des communes ayant bénéficié d'agents de développement ont connu une amélioration du niveau d'exécution de leurs budgets. De plus, 85% des agents de développement ont permis aux communes d'améliorer la qualité du suivi de l'exécution des ouvrages, et dans 75% des cas, ils ont contribué à améliorer la qualité du suivi de l'entretien et de la maintenance des ouvrages communaux.

Pour les agents financiers, 66% de communes disposant de ces personnels déclarent une amélioration de leur gestion comptable. Les différents documents comptables sont désormais produits dans les délais recommandés dans près de 72% des communes et un système d'archivage des documents a été mis en place dans 80% des communes dotées en agents financiers. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion financière, 64% de communes ont connu une amélioration de leurs recettes.

Les effets déjà perceptibles des microprojets se déclinent ainsi qu'il suit :

Hydraulique

L'intervention du PNDP dans le domaine de l'hydraulique a permis d'amoindrir la fréquence de l'apparition des maladies d'origine hydrique. En effet, les localités dans lesquelles les maladies d'origine hydrique étaient très fréquentes ont vu la prévalence diminuer de près de 53 points passant de 61,8% à 9,2%. Avant l'intervention du PNDP, les maladies d'origine hydrique étaient très fréquentes dans près de 82% de localités. L'intervention du PNDP a permis de réduire la proportion de ces localités à 50%. A titre d'illustration, près de 2% de cas

de maladie de la peau ont été déclarés dans les villages ayant bénéficié de l'apport du PNDP, contre 5,9% pour les villages témoins. Cet impact positif reste vérifié pour les maladies telles que la diarrhée, le choléra, la dysenterie amibienne, etc.

La différence de coût de réalisation des forages pour le PNDP et le BIP n'est pas significative pour être relevée. Ce coût s'élève à environ 8 000 000.

Education

Dans le secteur de l'éducation, les effectifs des élèves dans les écoles ayant bénéficié des apports du PNDP se sont accrus de 6 points. Le taux d'admission dans ces écoles s'est accru de 2,76%.

L'écart constaté entre les villages ayant bénéficié des projets PNDP et ceux n'ayant pas bénéficié est assez évocateur. A titre d'exemple, au cours de l'année académique 2011/2012, les taux d'admission dans les villages bénéficiaires et témoins étaient respectivement de 82,4% et 79,8%. Soit un écart de 2,6 points.

Il se dégage par ailleurs que les microprojets de l'éducation ont contribué à améliorer le taux brut de scolarisation respectivement de 11,5% et 14,9% dans les communes bénéficiaires des régions de l'Est et du Nord-ouest.

La construction de deux salles de classes équipées de 60 tables bancs par le PNDP coute en moyenne 17 000 000 FCFA et le même projet revient à 17 800 000 FCFA dans le BIP. Soit une différence nette de 800 000 FCFA.

Santé

Les réalisations du Programme dans le domaine de la santé ont eu pour effet d'accroître le nombre d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié, soit de 15 accouchements avant le projet à 17 accouchements par mois après le projet. D'autre part, le PNDP a contribué à rapprocher les formations sanitaires des ménages. Près de 41% de ménages vivant dans les villages bénéficiaires sont à 500 m de la première formation sanitaire, et 93% de ces villages sont à moins de 5 km de la première formation sanitaire. Au contraire des ménages des villages témoins, seuls 27,5% de ces ménages sont à moins de 500 m de la première formation sanitaire et, 87% d'entre eux sont à moins de 5 km de la première formation sanitaire.

Dans ce secteur les réalisations du Programme ont contribué à réduire de 8,36% la prévalence des maladies d'origine hydrique dans les communes bénéficiaires.

Transport

Dans le secteur des transports l'impact direct de ces réalisations a été la réduction des coûts de transport. Globalement, ils sont passés de 400 à 175 FCFA au km à moto, et de 200 FCFA à 105 FCFA au km en voiture.

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables en milieu rural, le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place le Programme National de Développement Participatif (PNDP) avec l'appui technique et financier des partenaires (Banque Mondiale, PPTE, Etat, AfD/C2D et KfW). La finalité du programme est de mettre en œuvre les mécanismes visant à responsabiliser les communes, qui constituent le principal centre d'intérêt dans le processus de décentralisation en cours au Cameroun.

A travers ce programme multisectoriel et multi acteur, le Gouvernement veut atteindre son objectif à travers l'organisation, le renforcement des capacités, l'identification des besoins et l'implication à tous les niveaux des bénéficiaires que sont les communes, les communautés à la base, les prestataires de service et les services déconcentrés de l'Etat.

Dans le cadre de sa deuxième phase, les activités du programme sont articulées autour de trois composantes : (i) l'Appui au développement local ; (ii) l'Appui aux communes dans le cadre de la décentralisation ; et (iii) la Coordination, gestion, communication, suivi et évaluation. Ces composantes concourent à la réduction de la pauvreté des populations en zone rurale avec la réalisation au profit des communautés et communes des microprojets et des ouvrages collectifs

La présente étude a pour but d'apprécier les changements observés dans la cadre de vie des populations bénéficiaires des réalisations du Programme National de Développement Participatif. Elle permet en outre d'évaluer l'efficacité et l'efficience du programme, tant au niveau central qu'au niveau régional et les effets et impacts sur les conditions de vie des populations bénéficiaires. Cette évaluation porte aussi bien sur le processus de décentralisation que sur l'accès aux services sociaux de base dans les communes bénéficiaires. A cet effet, les méthodes d'évaluation d'impact développées par la Banque Mondiale pour les praticiens ont été exploitées. La méthodologie adoptée est systématique et s'appuie sur un ensemble d'indicateurs qui permettent de mesurer et informer sur la performance et l'impact des microprojets. C'est une méthodologie basée sur un système élargi de concepts, de définitions et d'indicateurs de résultats et d'impacts. Elle fournit une flexibilité dans l'évaluation des effets et des impacts dont le présent document en est le rapport général qui retrace la démarche et les résultats obtenus.

A posteriori, l'étude a permis de produire : (i) les indicateurs liés à l'objectif de développement du Programme contenu dans le cadre de résultats en annexe ; (ii) l'amélioration des capacités des communes et des autres bénéficiaires: services centraux et déconcentrés des ministères sectoriels ayant bénéficié d'appui de la part du projet, et enfin ; (iii) les indicateurs relatifs à la l'amélioration des conditions d'accès aux services.

Ce rapport fournis des informations pertinentes traduisant au mieux le niveau de performance de l'exécution du PNDP, l'atteinte des indicateurs du cadre de résultat, les changements observés sur les bénéficiaires : communes, structures de gestion des ouvrages, populations, etc. Un certain nombre d'indicateurs spécifiques du cadre de résultat sont mesurés à travers de base de données d'enquêtes réalisées par l'INS et celle du système de suivi-évaluation du PNDP. Ces sources de données secondaires n'étant pas suffisant, les données primaires ont été recueillies par une enquête auprès des bénéficiaires. Les équipes de collecte de terrain ont exécuté leurs tâches sous la supervision de l'INS en collaboration avec les responsables centraux et régionaux du programme. Cette combinaison de méthodes a permis de déterminer les effets directs et ceux induits par les interventions du PNDP.

La préparation, la réalisation de cette évaluation s'est faite selon toute une organisation mise en place et coordonnée principalement par l'Institut National de la Statistique à travers une équipe mobilisée par le Directeur Général de l'INS. Le responsable de la Composante Suivi Evaluation du PNDP a travaillé en étroite collaboration avec le Chef de l'équipe de l'INS à la conduite de l'étude.

Le présent rapport général expose les principaux résultats obtenus de l'étude. Il présente dans un premier temps la méthodologie de l'enquête qui donne la description de l'échantillon, une image globale de la répartition unités à la date de la collecte et les différentes méthodes d'évaluation; dans un deuxième temps, les réalisations du programme sont développées ; ensuite, les effets du programme sur toutes les catégories de bénéficiaires ; et enfin l'évaluation de l'impact sur le niveau de vie des populations.

Chapitre 1 : PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1. Contexte et justification

A travers le Programme National de Développement Participatif (PNDP), le Gouvernement camerounais avec l'aide de plusieurs partenaires techniques et financiers entend donner aux populations à la base les moyens effectifs leur permettant de prendre elles-mêmes en charge leur développement. Cet outil constitue l'un des cadres opérationnels de mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi. Les actions du PNDP pour atteindre cet objectif se regroupent en trois composantes: (i) l'appui financier au développement des communautés rurales qui est un fonds qui sert à financer des microprojets identifiés dans les localités au travers d'un diagnostic participatif ; (ii) l'appui aux communes dans le processus progressif de décentralisation dont l'objectif est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des communes, afin de leur permettre de s'ancrer de façon efficace dans la mouvance de la décentralisation et (iii) la coordination, la gestion, le suivi-évaluation des activités et la communication.

1.2. Objectifs

L'étude visait d'une part à apprécier l'efficacité et l'efficience du programme dans son ensemble et d'autre part à analyser des changements (positifs ou négatifs) dans le cadre de vie des populations bénéficiaires, imputables à la mise en œuvre des microprojets. Pour ce faire, une évaluation des indicateurs du cadre des résultats devrait être faite. De manière précise, l'étude devra permettre de renseigner sur : (i) les indicateurs liés à l'objectif de développement du programme (ii) les indicateurs liés à l'amélioration des capacités des communes et des autres bénéficiaires à mettre en œuvre et à gérer les microprojets y compris les services centraux et déconcentrés des ministères sectoriels ayant bénéficié d'appui de la part du projet et enfin (iii) les indicateurs relatifs à la création d'emploi. En outre, elle donnera des appréciations sur les domaines suivants : éducatif, sanitaire, hydraulique, économique, transport.

1.3. Méthodologie de l'étude

Les données qui ont servies à la production et à l'analyse des indicateurs sont issues de deux principales sources. Une source primaire constituée des différents acteurs et bénéficiaires directs du programme, auprès desquels la collecte directe de données - qui constitue l'essentiel de cette étude - a été effectuée. La seconde source (source secondaire), composée de tous documents, publications et rapports disposant des informations sur les réalisations du PNDP ou de tout autre programme similaire et les études de conditions de vies réalisées au Cameroun. Ces sources secondaires ont été exploitées pour renforcer l'analyse.

1.3.1. Méthodologie d'échantillonnage

Eléments de sondage

Le plan de sondage est à la fois de type probabiliste et non probabiliste à couverture nationale (zone d'intervention du PNDP II). L'aspect probabiliste est un sondage stratifié à trois degrés :

- L'unité d'échantillonnage du premier degré ou unité primaire est la commune dans laquelle le PNDP intervient depuis le lancement de sa deuxième phase. L'ensemble de toutes les communes ainsi identifiées au moment de l'étude forme la base de sondage du premier degré.

- Au deuxième degré, on retrouve deux types d'unités statistiques : les microprojets des communes tirées au premier degré et les villages de ladite commune.
- Au troisième degré, on a comme unité statistique les ménages des villages retenus au second degré

1) **Champ géographique**

Toutes les dix (10) régions du Cameroun ont été couvertes, spécifiquement toutes les cent soixante-dix-huit(178) communes concernées par la deuxième phase du programme. Pour des besoins d'analyses d'impact les communes de la première phase dont les microprojets ont été mis en œuvre et achevés à la seconde phase ont été couvertes. Et à cet effet, une base distincte sondage de cette catégorie de microprojet est constituée.

2) **Unités d'observation**

Quatre unités d'observations sont considérées. Il s'agit des communes à travers leurs organes (« Commissions Communales de Passation de Marchés (CCPM) et Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels (COMES) »), des microprojets, des villages (chefs de village et responsables des communautés) et des ménages.

3) **Base de sondage**

Les bases de sondage sont constituées :

- De la liste des 178 communes de la deuxième phase du PNDP, avec pour chacune d'elle le nombre de projets achevés ;
- De la liste des projets achevés dans les communes tirées au premier degré, répartis selon les secteurs.

Et ensuite, les 10% des communes de la phase I qui ont des microprojets achevés à la phase II.

4) **Domaines d'étude ou strate**

Deux critères de stratification ont été retenus :

- Le secteur d'intervention du PNDP : huit secteurs sont pris en compte, correspondant aux secteurs pour lesquels des projets ont été achevés : *Eau et assainissement, Education, Electrification, Santé, Transport, Infrastructures de Développement Economique (IDE), Sport et Promotion de la femme.*
- La région, chacune des dix régions du pays constituant une strate

Le croisement de ces critères conduit à considérer dix (10) strates pour le tirage des communes et quatre-vingts (80) strates maximum pour le tirage des projets (soit huit (8) strates maximum par région).

Tableau 1 : Répartition des projets achevés en Juillet 2013 par secteur dans le cadre de la phase 2 du PNDP

Région	Secteur								Total
	Eau et assainissement	Education	Electrification	Santé	Transport	IDE	Sport	Promotion de la femme	
Adamaoua	9	15	2		4	2		1	83
Centre	45	7	9		4	2	2	1	70
Extrême-nord									
Est	19	4	1			1			25
Littoral	26	3	2		1	4			36
Nord	51	59			1	3			112
Nord-ouest	24	17	3	1	1	5			51
Ouest	27	17	2		4	1	1		56
Sud	42	1	2	9		5			55
Sud-ouest	11	9		2	1				23
ENSEMBLE	304	130	21	12	17	23	5	4	510

Source : PNDP

Tirage de l'échantillon

5) Taille de l'échantillon

En tenant compte de tous ces facteurs (précision des estimateurs et ressources), les tailles des échantillons des différentes unités d'observation sont les suivantes :

Taille de l'échantillon des communes

Dans chaque région, les communes concernées par la deuxième phase du programme sont divisées en deux groupes, un groupe pour les communes qui ont au moins un projet achevé et l'autre groupe pour celles qui n'ont aucun projet achevé.

- Dans le premier groupe, on tire 40% des communes ;
- Dans le second groupe, on tire 10% des communes.

Taille de l'échantillon des projets

Dans chacune des communes sélectionnées au premier degré et ayant au moins un projet, on tire 20% des projets dans chaque secteur. Dans le cas où il y a moins de cinq (05) projets dans un secteur, on en tire un.

Taille de l'échantillon des villages

Le tirage d'un projet implique d'enquêter le village dans lequel le projet est implanté. Pour les besoins de l'analyse, on choisit dans chaque commune, en plus des villages des projets, un village témoin. Le village témoin ne doit avoir bénéficié d'aucune action du PNDP II.

Taille de l'échantillon des ménages

En tenant compte des exigences de la méthode d'analyse, des disponibilités de temps et de ressources, dix (10) ménages seront interviewés dans chaque village, y compris dans les villages servant de témoin. Cette taille est de quinze (15) dans les villages de l'Extrême - Nord

Cependant, dans les villages où sont implantés les projets de certains secteurs (santé, sport, promotion de la femme), vingt (20) ménages seront interviewés. En effet, ces projets étant rares, un échantillon de dix ménages par village ne permettrait pas d'avoir assez d'unités pour effectuer des analyses significatives.

L'échantillon des communes, des projets et des villages se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 2: Répartition de l'échantillon des communes, des villages et des projets

Région	Nombre de communes	Nombre de projets échantillon	Nombre de villages (+ 1 témoin par commune)	Nombre de ménages
Adamaoua	4	12	16	170
Centre	8	11	19	200
Extrême-nord	3		3	45
Est	5	5	10	100
Littoral	5	7	12	120
Nord	4	12	16	160
Nord-ouest	6	10	16	170
Ouest	5	10	15	160
Sud	4	9	13	150
Sud-ouest	6	7	13	130
Ensemble	50	83	133	1405

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Tableau 3: Répartition de l'échantillon des projets par région et par secteur

Région	Secteur								Total
	Eau et assainissement	Education	Electrification	Santé	Transport	IDE	Sport	Promotion de la femme	
Adamaoua	4	4			2	1		1	12
Centre	4	1	3		2		1		11
Extrême-nord									
Est	3	1				1			5
Littoral	4	1	1		1				7
Nord	2	7			1	2			12
Nord-ouest	4	2	1	1		2			10
Ouest	4	2	1		1	1	1		10
Sud	5		2	2					9
Sud-ouest	4	3							7
Ensemble	34	21	9	3	6	7	2	1	83

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

La répartition des projets par secteur et par région est présentée en annexes

6) Procédés de Tirage

Mode de tirage des communes

Le tirage de l'échantillon est mis en œuvre de façon indépendante d'une strate (région) à l'autre ; Les communes (unités primaires) seront sélectionnées à partir d'un tirage aléatoire à probabilités inégales. La méthode RHC (Rao, Hartley, Cochran) sera utilisée à cet effet. Il s'agit d'une méthode simple et efficace de tirage proportionnel à un critère de taille. Le critère de taille choisi pour notre tirage est le nombre de microprojets achevés de chaque commune. La méthode est une application pour un échantillon de taille un, du tirage systématique sur un fichier de probabilités cumulées.

NB : dans le cas où les communes ont le même nombre de microprojets, cela revient à effectuer un sondage aléatoire simple

En ce qui concerne les autres communes, un taux de sondage de 10% sur l'ensemble des projets a été appliqué, ce qui a conduit au tirage de une à trois communes supplémentaires dans les régions concernées.

Mode de tirage des villages dans une commune

Tous les villages concernés par les microprojets tirés seront enquêtés. Dans chacune des communes de l'échantillon, Les villages témoins seront choisis parmi ceux dans lesquels le PNDP n'est jamais intervenu. La liste de ces villages est établie à partir des informations recueillies auprès des responsables de la mairie ou de la sous-préfecture.

Mode de tirage des ménages dans le village

Au deuxième degré, il sera procédé à un tirage systématique à probabilité égale par village tiré. Un nombre constant de ménages est prélevé dans chaque village-unité de l'échantillon.

Dans chaque village, le superviseur devra diviser la zone en blocs afin d'assurer la représentativité. Ces blocs seront délimités en suivant les routes ou les pistes (au cas où il n'y aurait pas de route). Ensuite les ménages seront choisis dans les blocs ainsi délimités. Etant donné que 10 ménages doivent être enquêtés dans le village, le superviseur répartit les 10 ménages dans les différents blocs constitués en tenant compte de la densité en ménages dans chaque bloc.

Dans chacun des blocs, ces ménages seront choisis de manière aléatoire. Une autre option consisterait pour le superviseur à compter le nombre de ménages dans chaque bloc et de définir un pas de sondage ($p = \text{Nombre total de ménage du bloc} / \text{nombre de ménages à enquêter dans le bloc}$). Ainsi dans un bloc après avoir enquêté le premier ménage choisi aléatoirement, on appliquera le pas de sondage pour trouver les prochains ménages à être enquêtés.

1.3.2. Méthodologie d'analyse

La présente analyse sera faite sous plusieurs angles. Chaque unité d'observation (ménage, commune, village, projet) permettra d'aborder un aspect de l'analyse, selon le cas. Les différents aspects de l'analyse sont les suivants :

Analyse de la pertinence : il s'agit de mesurer le taux d'adéquation des Plan Communaux de Développement (PCD), des équipements et les formations fournis et des projets retenus aux besoins réels des collectivités locales et communautés. En d'autres termes, il s'agit de déterminer dans quelle mesure la définition et la mise en œuvre des actions du programme ont

tenu compte des besoins réels des populations. La pertinence sera analysée du point de vue des bénéficiaires, c'est-à-dire les ménages, les villages et les communes

Evaluation des effets : il s'agit de mesurer les résultats atteints par le programme en termes de réalisations. La principale unité d'observation est le projet (commune et communauté), mais les avis des bénéficiaires seront en outre pris en compte chaque fois que cela est possible. Notons que les effets seront aussi évalués en ce qui concerne l'appropriation du processus participatif, l'apport des agents communaux recrutés avec l'appui du PNDP, ainsi que les formations et autres actions de renforcement des capacités.

Analyse de l'efficacité : il s'agira ici de juger de l'efficacité dans la mise en œuvre des microprojets et des autres actions du PNDP, en comparant les résultats atteints et les objectifs poursuivis au départ.

Analyse de l'impact du PNDP

L'analyse d'impact quant à elle est faite en utilisant la méthode d'appariement des sujets qui consiste à associer à chaque unité ayant bénéficié du projet une autre ne l'ayant pas fait et disposant des mêmes caractéristiques partout ailleurs. Cette méthode exige que les sujets appariés soient semblables sur toutes les autres caractéristiques, y compris la propension à réagir à l'évènement dont on veut mesurer l'impact.

Ce modèle est adapté à la situation dans laquelle un individu peut bénéficier d'un programme ou non. Il vise à isoler l'effet réel du programme sur les bénéficiaires. Pour simplifier le problème, l'approche statistique de l'harmonisation du score de propension est utilisée. Au lieu de s'assurer que chaque ménage de comparaison ait exactement les mêmes caractéristiques que le ménage de traitement correspondant, le même résultat est atteint en harmonisant la valeur prévue de la probabilité de participation au programme compte tenu de ces caractéristiques. Cette harmonisation est faite pour chaque indicateur au moment de l'analyse obtenu à partir des données issues de la collecte.

Une fois l'appariement effectué, l'impact pour un ménage est tout simplement la différence de valeur de l'indicateur entre ce ménage et son ménage de comparaison. On peut donc par la suite extrapoler les résultats au niveau des communes et de la zone du projet. De meilleurs résultats sont obtenus en prenant les 5 voisins les plus proches, en termes de scores de propension, parmi les ménages de comparaison.

Analyse de la viabilité des bénéfices du programme

Il s'agit d'évaluer la capacité de survie des résultats des microprojets. Autrement dit, il est question de voir dans quelle mesure les bénéficiaires sont aptes à capitaliser les acquis du programme afin d'en pérenniser les effets. Les indicateurs sont relatifs à l'état de fonctionnalité des microprojets (résultats), à l'existence des comités de gestion, au niveau d'implication des différents acteurs dans la gestion des infrastructures.

1.3.3. Choix des villages bénéficiaires des microprojets

En tant qu'interface des principaux partenaires financiers pour les communes, le PNDP s'appuie sur les plans communaux de développement pour réaliser les microprojets de développement prioritaires. Lesquels PCD sont d'autres produits de leurs actions. Les priorités des communes sont établies sur la base d'un certain nombre de critères. L'analyse de l'impact recommande de s'interroger sur les raisons de l'institution communale de construire un forage, une salle de classe, ou toute autre infrastructure dans une communauté plutôt que dans une autre. L'approche PNDP permet d'avoir la réponse. Les critères de priorité, même si

quelquefois peut intégrer les sensibilités des élus locaux, sont établis à l'élaboration. A la lecture des PCD, il ressort que la densité de la population dans les communautés, leur niveau d'accès aux infrastructures socioéconomiques et leur dynamisme en termes de capacité et la volonté d'adhésion et de réalisation de projets de développement sont les principaux critères utilisés.

Les communautés les plus densément peuplées, qui ont une plus forte volonté et capacité d'appropriation du processus participatif ou qui ont un niveau de vie plus faible sont prioritaires quel que soit le type d'infrastructures. Celles qui parcourent une plus longue distance pour aller chercher de l'eau de boisson sont prioritaires en ce qui concerne les projets d'adduction d'eau. Celles dont les enfants parcourent une plus longue distance pour aller fréquenter un établissement scolaire sont prioritaires en ce qui concerne les projets dans le domaine de l'éducation. Celles qui ont un plus faible accès à l'électricité sont prioritaires en ce qui concerne les projets d'électrification.

1.3.4. Choix des unités d'analyse

Etant donné que les critères d'attribution des projets sont définis au niveau des villages et non des ménages, l'unité d'analyse idéale devrait être le village. On pourrait ainsi calculer les indicateurs d'impact au niveau des villages bénéficiaires et témoins et ainsi estimer les impacts au niveau des villages. Cependant, au vu du faible nombre de villages, les résultats se heurteraient à la nécessité de robustesse. Ainsi, les ménages sont retenus comme unités d'analyse. Les indicateurs d'impacts sont ainsi estimés et analysés au niveau des ménages. Dès lors se pose le problème de la définition des ménages bénéficiaires. Pour des besoins de détermination de l'impact réel des microprojets sur les conditions de vies des populations, des spécificités interviennent dans la définition de ménage. Cette notion est définie selon le type de projet.

Le ménage bénéficiaire des projets de l'éducation est celui qui appartient à un village ayant bénéficié d'un projet de ce type ou qui vient d'un village témoins pour fréquenter une école PNDP.

Pour les projets du secteur de l'eau et de l'assainissement, le ménage bénéficiaire est celui qui s'approvisionne en eau auprès d'une source PNDP. Les ménages qui résident dans les villages où le PNDP a réalisé une adduction d'eau mais qui n'utilisent pas ce point d'eau sont considérés comme des non bénéficiaires. A contrario, les ménages qui ne résident pas dans les villages où le PNDP a réalisé une adduction d'eau mais qui utilisent ce point d'eau sont considérés comme des bénéficiaires.

En ce qui concerne les projets d'électrification, le ménage bénéficiaire est celui qui possède de l'électricité tirée de la ligne PNDP. Un ménage qui possède de l'électricité tirée d'une source autre que la ligne PNDP est non bénéficiaire.

Les projets d'investissement de développement économique sont généralement réalisés dans les chefs-lieux de communes et peuvent contribuer à l'accroissement du revenu des ménages. Cependant, il est très difficile de circonscrire les ménages qui bénéficient de ce type de projets. En effet, toute la population de la commune et même au-delà peut utiliser ce type d'infrastructure.

Chapitre 2 : REALISATIONS DU PROGRAMME

2.1. Principales réalisations

Le PNDP accompagne les collectivités à plusieurs niveaux, de l'accompagnement dans l'élaboration du PCD, à la mise en œuvre des microprojets, en passant par le renforcement des capacités humaines et matérielles.

Les Plans Communaux de Développement

Les PCD sont élaborés suivant un processus, qui commence avec la sélection de l'Organisme d'Appui Local (OAL) et aboutit à sa validation par le préfet. L'état d'avancement des PCD des communes PNDP 2 dans les différentes régions est présenté ci-après.

Tableau 4: Etat d'avancement des PCD des communes

Etat/Situation	AD	CE	EN	ES	LT	NO	NW	OU	SU	SW	Total
<i>Elaboration nouveaux PCD</i>											
Validé par le Préfet	3	19	1	31	20	7	31	10	5	17	144
Approuvé par le COMES			23		3					8	34
<i>Actualisation PCD de la première phase</i>											
Diagnostic achevés (DIC, DEUC, DPNV)		16							5		21
Diagnostic en cours (DIC, DEUC, DPNV)	12	1	12			7		30	2		64
sélection OAL en cours	6	28	11			7			13		65
Total	21	64	47	31	23	21	31	40	25	25	328

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

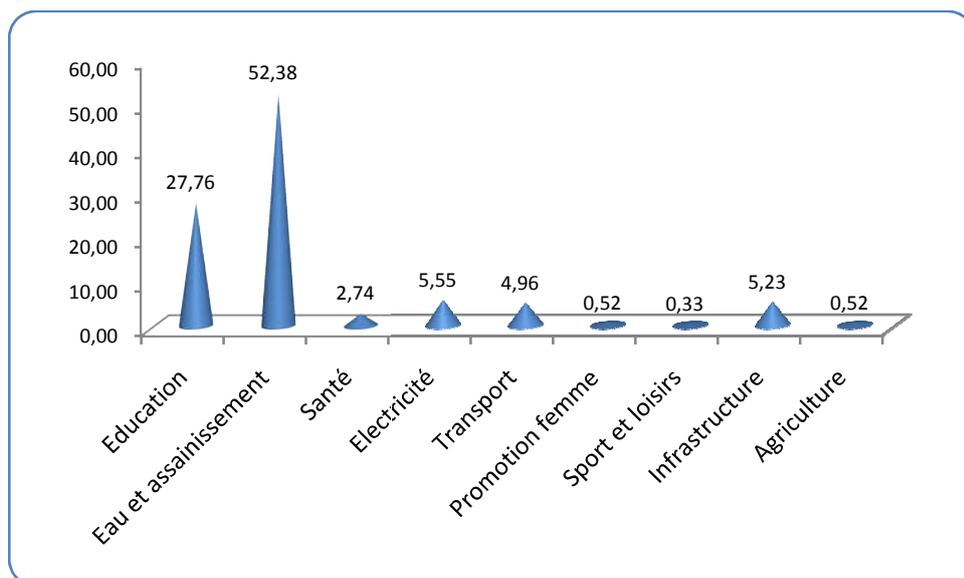
On note que des 178 nouveaux PCD à élaborer, 144 ont déjà été validés par le Préfet, et 34 approuvés par le COMES.

L'on relève aussi que pour l'actualisation des 150 PCD de la première phase 129 sont encore en début de processus, dont 65 à la phase de sélection de l'OAL et 64 à l'étape du diagnostic.

Les microprojets

Les microprojets identifiés à la deuxième phase ont concerné aussi bien les secteurs sociaux (eau, éducation, santé, transport, etc.) que le secteur IDE. La répartition de l'ensemble des projets entre les différents secteurs est la suivante.

Graphique 1: Répartition des projets achevés de la deuxième phase entre les différents secteurs



Source : PNDP2 2013, INS

Les microprojets, dont sont bénéficiaires les communes, sont prioritairement orientés vers les secteurs sociaux, en l'occurrence l'eau et assainissement, et l'éducation, qui concentrent à eux deux plus de 80% des projets. Viennent ensuite les secteurs de l'électricité, des IDE et du transport, avec chacun environ 5% de projets définis. Les autres secteurs sont concernés chacun pour moins d'1% de projets.

A la fin de la 2ème phase le portefeuille du PNDP comprend 1 089 microprojets achevés, dont 653 du secteur eau et assainissement, 270 de l'éducation et par contre un seul du secteur élevage. Soit, un taux 56,6% de projets achevés de tous les projets déjà engagés. Mais, il est à noter que 519 en voie d'achèvement et 317 en passation des marchés ou au stade du virement des fonds.

Tableau 5: Répartition du nombre de microprojets achevés par région et par secteur

Secteur	AD	CE	EN	ES	LT	NO	NW	OU	SU	SW	Total
Eau et Assainissement	65	152	8	124	35	59	71	49	60	30	653
Education	32	17	20	26	23	59	52	18	3	20	270
Electrification	2	14	10	2	2	1	7	3	4	10	55
Elevage	1										1
IDE	3	6		4	9	6	7	1	2	3	41
Promotion de la Femme	1	1									2
Santé	1			3		1	4	1	9	3	22
Sport et Loisir	1	4			1	1		5			12
Transport	8	9			1	4	5	4		2	33
Total	114	203	38	159	71	131	146	81	78	68	1 089

Source : Rapport annuel d'activités PNDP 2013

Les agents communaux

Au total 521 agents communaux ont ainsi été recrutés depuis 2010, répartis presque également entre les agents de développement (259) et les agents financiers (262). Les détails de la répartition de ces agents dans les différentes régions sont présentés ci-dessous.

Tableau 6: Situation du recrutement des agents communaux dans les régions

Situation des agents communaux	AD	CE	EN	EST	LT	NO	NW	OU	SU	SW	TOTAL
AGENT DE DEVELOPPMENT	21	64	47	31	23	21	31	40	25	25	328
Poste pourvus	21	32	43	30	23	21	31	21	12	25	259
Poste vacant	0	32	4	1	0	0	0	19	13	0	69
AGENT FINANCIER	21	64	47	31	23	21	31	40	25	25	328
Poste pourvus	21	31	44	31	23	21	31	23	14	23	262
Poste vacant	0	33	3	0	0	0	0	17	11	2	66
TOTAL POSTES POURVUS	42	63	87	61	46	42	62	44	26	48	521

Source : Rapport activités PNDP 2013

Si dans sept régions l'on note que presque tous les postes d'agents de développement et d'agents financiers sont pourvus et occupés, la moitié de ces postes restent vacants dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Sud.

Tableau 7: Ancienneté des agents recrutés (en mois)

Région	Type d'agents recrutés		
	Agent de développement	Agent financier	Ensemble
Adamaoua	12,63	14,65	13,64
Centre	23,02	23,98	23,48
Extrême-Nord	15,02	20,01	17,54
Est	19,41	19,59	19,50
Littoral	19,64	21,82	20,78
Nord	7,71	29,20	18,18
Nord-Ouest	22,58	22,80	22,69
Ouest	20,11	23,57	21,88
Sud	16,27	28,96	23,10
Sud-Ouest	20,69	21,24	20,95
Total	17,99	22,04	20,03

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

En général, tous les agents ont passé un minimum d'une année dans les communes. On s'attendrait donc à avoir des impacts assez modérés du fait qu'un temps d'appropriation est nécessaire avant que la performance des agents soit pleinement visible.

Compte tenu de ce que la prise en charge de ces agents par le PNDP se fait de manière dégressive sur 2 ans (100% en 1^{ère} année et 50% en 2^{ème} année), on note déjà un début d'appropriation de leur prise en charge par les communes bénéficiaires.

Tableau 8: Taux des contributions des bénéficiaires au financement des projets

Région	Secteur						Ensemble
	Eau	Education	Electrification	IDE	Transport	Santé	
Adamaoua	5,4	9,9	5,0	15,0	5,0		11,2
Centre	5,0	10,0	10,0	15,0	10,0	10,0	9,0
Est	6,6	10,2	7,5	15	15,0		8,4
Extrême Nord			5,0	-	-		
Littoral	11,5	10,0	10,0	15,0	10,0	10,0	12
Nord	7,2	10,0	6,4	24,5	5,0		14,1
Nord-Ouest	6,7	8,9	5,4	15,0	10,5	6,4	8,3
Ouest	10,0	10,0	11,2	15,0	10,0	10,0	10,0
Sud	5,5	10,0	5,0	15,8		10,0	8,1
Sud-Ouest	6,9	9,8	15,0	15,0	10,1	4,5	8,6
Ensemble	8,1	12,1	9,0	17,0	9,3	7,9	10,9

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

La contribution des bénéficiaires au financement des projets dans l'ensemble des régions est de 10,9%. En observant les régions, le taux de participation moyen au financement des projets oscille entre 8% et 15%. Il est le résultat du mode opératoire qui fixe le taux la contribution des bénéficiaires entre 0 et 15% selon le type de microprojets.

2.2. Réalisations par secteur

2.2.1. Secteur de l'hydraulique

Les interventions du PNDP dans le secteur hydraulique ont porté sur la construction/réhabilitation des puits et forages, sur la construction des Adductions d'Eau Potable (AEP) et des latrines dans toutes les régions, ainsi que l'aménagement des sources dans cinq (5) régions. L'état des projets achevés dans le secteur eau et assainissement se présente dans le tableau qui suit.

Tableau 9 : Répartition des réalisations du secteur eau et assainissement

Régions	EAU					Latrines construites
	Puits construits/réhabilités	Forages construits/réhabilités	Autres points d'Eaux construits	Sources aménagées	Ensemble	
Adamaoua	9	36	28	5	78	31
Centre	130	73	111	2	316	49
Extrême Nord	4	148	82		234	-

Est	198	10	115	14	337	36
Littoral	9	60	43		112	39
Nord	14	35	31		80	61
Nord-ouest	10	12	81	1	104	139
Ouest	16	5	22	2	45	120
Sud	28	34	38		100	10
Sud-ouest		6	45		51	39
Total	418	419	596	24	1 457	524

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Au total, 1 457 microprojets ont été entièrement mis en œuvre dans le secteur de l'eau. Les réalisations ont surtout porté sur la construction et la réhabilitation des forages (419 au total) et ainsi que sur la construction/réhabilitation des puits (418).

Il est à relever que plusieurs microprojets de construction de points d'eau ont été réalisés en compléments aux projets d'éducation, de santé etc. dans le cadre de la prise en compte des aspects socio-environnementaux.

2.2.2. Secteur Education

Les réalisations du PNDP dans le domaine de l'éducation sont variées. Elles concernent entre autres la construction et l'aménagement des salles de classes, la fourniture des tables-bancs et des fournitures scolaires.

Tableau 10 : Type de réalisation par région

Région	Salle de classes construites/réhabilitées	Tables-bancs fournies	Bibliothèques municipales construites et équipées
Adamaoua	42	1 340	1
Centre	52	950	1
Est	74	1 630	0
Extrême-nord	132	1 510	0
Littoral	28	950	0
Nord	90	2 210	0
Nord-ouest	211	3 080	0
Ouest	44	1 080	0
Sud	11	60	0
Sud-ouest	55	900	0
Total	739	13 710	2

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Sur l'ensemble du territoire, 739 salles de classes ont été construites ou réhabilitées et 13 710 table-bancs fournis. Dans le même sens de l'amélioration des conditions de travail des encadreurs et d'étude des élèves, des fournitures scolaires et du matériel didactique ont été fournies par le PNDP dans certaines écoles.

2.2.3. Secteur des IDE

Le secteur IDE de la deuxième phase du PNDP regroupait des projets relatifs à la construction de hangars, de boutique, de boucheries, de magasin, de gares routières ou encore de sites écotouristiques.

Tableau 11 : Type de réalisations dans le secteur des IDE

Région	Boutiques	Magasin	Nombre de hangars construits	Nombre de comptoirs construits	Campements municipaux construits et équipés	Restaurants construits et équipés	Boucheries construites
Adamaoua	6	0	1	16	1	1	0
Centre	72	0	1	0	2	1	0
Est	0	12	3	90	3	0	1
Extrême-nord	0	0	0	0	0	0	0
Littoral	10	2	9	122	0	0	0
Nord	26	1	1	80	2	0	1
Nord-ouest	0	0	5	35	0	0	1
Ouest	10	0	1	0	0	0	0
Sud	20	0	3	20	0	0	0
Sud-ouest	0	0	2	5	2	1	0
Total	144	15	26	368	10	3	3

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

2.2.4. Secteur de l'électrification

Dans le cadre de cette étude, les microprojets d'électrification objet des interventions du PNDP sont relatifs à l'extension de réseaux électriques et l'installation de transformateurs. Toutes les régions sont concernées par ces projets, pour un total de 40,39 kms d'extension du réseau électrique et 4 transformateurs installés.

Tableau 12 : Type de projet électricité réalisé

Région	Réseaux électriques étendus		Transformateurs installés
	Basse Tension (Km)	Moyenne Tension (Km)	
Adamaoua	0,92		
Centre	7,48	11,17	4
Extrême-nord	3,87		
Est	2,57		
Littoral	2,34		
Nord	0,29	0,5	
Nord-Ouest	3,12	0,74	
Ouest	2,20		
Sud	2,01	0,05	
Sud-Ouest	3,11		
Total	27,91	12,46	4

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

La majorité de ces projets ont été mis en œuvre dans la région du centre, avec le réseau électrique étendu sur plus de 7 km, et 4 transformateurs installés.

2.2.5. Secteur du transport

Les réalisations du PNDP dans le secteur du transport ont concerné la réhabilitation des routes et des pistes rurales, ainsi que la construction des ouvrages d'art (ponts, buses, dalots).

Tableau 13 : Types de réalisation dans le secteur transport

Région	Longueur pistes rurales réhabilitées (en Km)	Nombre de dalots construits	Nombre de ponceaux construits	Nombre de radiers	Nombre de gares routières construites
Adamaoua	64,2	1			
Centre	151,0		1		1
Est	0,0				2
Extrême-nord	0,0			1	
Littoral	18,5	1			
Nord	24,0				
Nord-ouest	24,1	1	2	1	
Ouest	0,0		1		
Sud	0,0		1		
Sud-ouest	24,6				
Total	306,4	3	5	2	3

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS et Rapport annuel PNDP2 2013

Au total, les routes rurales ont été réhabilitées dans 06 régions, pour un linéaire total de 306,4Kms et 05 ponceaux ont été construits. La réhabilitation et l'entretien de ces routes ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires en termes de baisse du coût du transport et de facilités d'acheminement des produits des plantations vers les centres de commercialisation.

2.2.6. Autres réalisations

2.2.6.1. Plan de développement des peuples pygmées

Pour ce qui est de la mise en œuvre du Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP), tirant les leçons de la phase 1, le dispositif de mise en œuvre a été revu pour s'appuyer sur le personnel du MINAS au niveau communal. Dans cette perspective, une convention entre le MINEPAT et le MINAS a été signée à cet effet en 2012 et par décision n° 002/B du 09 avril 2013, le Ministre des Affaires Sociales a désigné, à titre spécial, 31 Chefs Service d'Action sociale pour mettre en œuvre l'opération dans les 31 communes bénéficiaires des 03 régions de l'Est, du Centre et du Sud. Ceux-ci ont été formés en juillet 2013, aussi bien aux techniques et approches d'intervention en milieu pygmée, que sur les procédures de mise en œuvre.

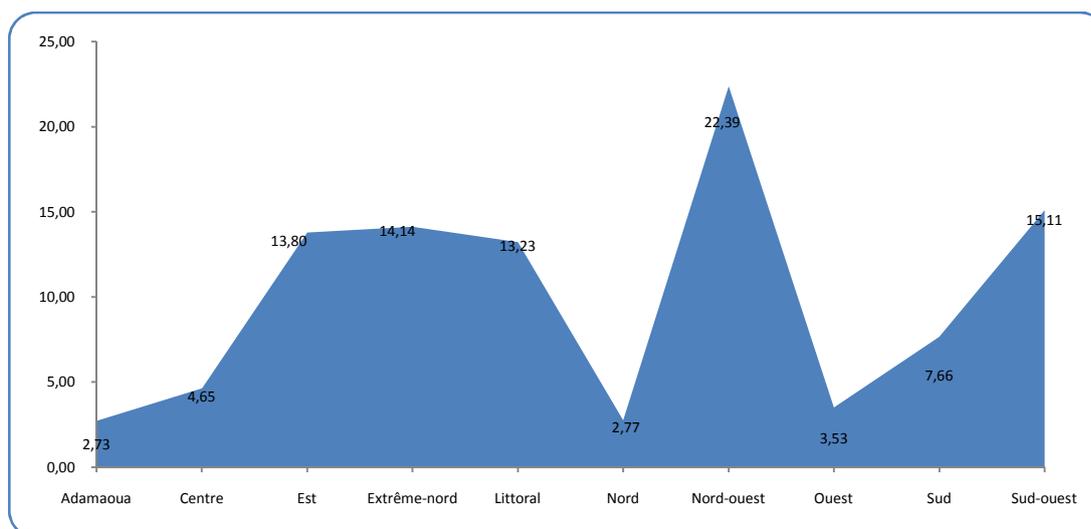
Parallèlement, les activités du PDPP se sont poursuivies notamment par la mise en place d'une plate-forme présidée par le Sous-préfet, au niveau de toutes les communes bénéficiaires, pour servir d'outil de pilotage et d'orientation. Les premiers résultats enregistrés comprennent, entre

autre la formation de 12 enfants pygmées aux métiers de l'éducation et de la santé dont : deux (02) Infirmiers Diplômé d'Etat (IDE), sept (07) Aides-soignants, deux (02) élèves à l'Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) et un (01) élève à l'Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) ; la mise en valeur de 02 ha de champs au profit des populations pygmées, la production des pièces officielles au bénéfice des populations pygmées (673 actes de naissance, 415 cartes nationales d'identité et 17 actes de mariage), plus de 400 enfants de 0 à 05 ans ont été vaccinés dans le cadre de la stratégie avancée, la disponibilité des données de base se rapportant aux peuples pygmées dans les 31 communes bénéficiaires. Des appuis ont été fournis notamment le matériel scolaire, agricole, etc.

2.2.6.2. Formation

Depuis 2010, le Programme National de Développement Participatif a globalement apporté des appuis à 97,2% des Collectivités Territoriales Décentralisées ciblées en matière de formation. De plus, celles-ci ont bénéficié de 1 188 sessions de formation.

Graphique 2 : Répartition des formations dispensées par région



Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Ces formations sont articulées autour de plusieurs thématiques que sont : (i) la planification communale ; (ii) la formation des COMES ; (iii) la passation des marchés : code national ; (iv) la passation des marchés : procédures simplifiées de la Banque mondiale ; (v) la pratique budgétaire : volet recette ; (vi) la pratique budgétaire : volet dépense ; la gestion du patrimoine communal ; (vii) la comptabilité communale ; et (viii) Autres thématiques.

Ainsi, les responsables de huit communes sur dix ont participé aux formations relatives à la planification communale. De plus 1 353 élus locaux ont participé à cette thématique. Hormis les élus locaux, environ 472 personnes ont été capacitées sur la planification communale.

Pour ce qui concerne la formation des COMES en planification communale, il convient de relever que celle-ci a vu la participation des responsables municipaux de trois communes sur quatre. La formation sur cette thématique a connu la participation de 1 538 élus locaux et de

497 autres employés. Cependant en dehors de l'Est (31,1%), du Nord-ouest (27,6%) et de l'Extrême-nord (22,4%), les élus locaux des communes d'autres régions n'ont que très faiblement participé aux formations des COMES.

Par ailleurs, la formation en gestion du patrimoine communal a le plus profité au personnel des communes des régions du Sud-ouest (33,3%), de l'Est (23,6%) et du Littoral (16,6%). De même, sept personnes sur dix qui ont suivies les formations en comptabilité communale étaient issus des quatre régions que sont, par ordre d'importance, le Sud-ouest ; l'Est ; le Centre ; et le Littoral.

Ce qui apparaît comme une différence s'explique par le fait que plusieurs communes des régions de la première phase avaient déjà bénéficié de ces formations.

- **Pratique budgétaire et gestion communale**

Tableau 14 : Pourcentage des élus locaux et agents communaux capacités en pratique budgétaire, gestion du patrimoine communal et comptabilité communale

Région	Pratique budgétaire : volet recette		Pratique budgétaire : volet dépense		Gestion du patrimoine communal		Comptabilité communale	
	Elus locaux	Agents	Elus locaux	Agents	Elus locaux	Agents	Elus locaux	Agents
Adamaoua	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Centre	3,4	14,5	3,3	15,8	0,0	2,2	3,7	16,4
Est	38,0	21,9	37,1	23,8	35,8	23,6	10,2	19,1
Extrême-nord	0,0	18,7	0,0	5,1	0,0	0,0	8,6	6,6
Littoral	15,7	11,4	15,3	12,4	14,8	16,6	15,7	11,6
Nord	1,5	2,6	3,8	2,2	0,0	1,6	0,0	1,5
Nord-ouest	0,0	4,7	0,0	5,1	0,0	6,6	0,0	8,7
Ouest	8,8	4,0	8,6	4,3	3,7	6,4	12,6	4,8
Sud	8,7	7,2	8,5	7,8	8,2	9,7	6,1	6,7
Sud-ouest	24,0	15,1	23,4	23,5	37,6	33,3	43,1	23,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- **Formation en Passation des marchés**

La passation des marchés constitue un élément essentiel dans la mise en œuvre des projets de développement. Son exécution, lorsqu'elle est bien menée permet la construction des œuvres pérennes, pouvant accroître la satisfaction des bénéficiaires. C'est à cet effet, que le PNDP s'est attelé à développer de telles thématiques. Ainsi, pour la formation en passation des marchés, il

ressort que les élus locaux de la région l'Extrême-nord sont ceux qui ont le plus reçu en passation des marchés : code national (75,9%) et en passation des marchés : procédures simplifiées de la Banque mondiale.

2.2.6.3. Equipements des communes

Tableau 15: Répartition des équipements des communes par région

Région	Ordinateur	Imprimante	GPS	Moto
Adamaoua	21	21	21	5
Centre	64	64	64	12
Est	31	31	31	4
Extrême - Nord	47	47	47	7
Littoral	23	23	23	3
Nord	21	21	21	6
Nord - Ouest	31	31	31	4
Ouest	40	40	40	9
Sud	25	25	25	6
Sud - Ouest	25	25	25	3
Total	328	328	328	59

Source : Rapport annuel PNDP2 2013

En ce qui concerne le matériel informatique, le PNDP s'est employé à fournir des ordinateurs complets à un grand nombre de communes. Au total, 328 postes de travail ont été distribués et 178 communes étant couverte pour cette deuxième phase, il est évident qu'elles sont nombreuses encore en attente. On note tout de même que, les régions les mieux dotées sont celles du Sud-Ouest, de l'Extrême Nord et du Nord-Ouest, avec plus de 30 ordinateurs.

Pour ce qui est du matériel de terrain, on note que les GPS sont en quantité insuffisante compte tenu du nombre de communes, le maximum étant enregistré dans la région du Centre. Plusieurs communes ne disposent donc pas encore du GPS, surtout dans l'Adamaoua, le Nord et le Sud. Notons aussi que la quasi-totalité de cet équipement ont été fournis par le PNDP.

Chapitre 3 : EFFETS DU PROGRAMME SUR LES COMMUNES ET LEURS COMMUNAUTES

3.1. Atteinte des résultats

Pour mieux évaluer les performances, le PNDP a élaboré un cadre de résultats qui aideront à faire le point sur le niveau de réalisation des objectifs. Ces indicateurs sont à la fois qualitatifs et quantitatifs. L'atteinte des résultats par le Programme est analysée au travers des indicateurs quantitatifs.

Tableau 16: Indicateurs du cadre des résultats du PNDP

	Indicateurs de résultats	Référence	2011	Décembre 2013	Cible phase 2	Taux de réalisation (%)
PDO : Amélioration de la fourniture de services sociaux de base spécifique dans des communes cibles et extension du processus en cours en vue de soutenir la décentralisation dans les nouvelles régions	50% des communes éligibles ayant déjà mise en œuvre les sous-projets ont amélioré leur taux de couverture de services sociaux de base d'au moins 5% dans l'un des quatre secteurs ci-après : la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et la salubrité	0	45,6	80,3	50	160,6%
	Nombre d'élèves ayant un meilleur accès aux infrastructures scolaires dans la zone du projet	0	5100	44340	20100	220,6%
	nombre de personnes ayant un meilleur accès aux infrastructures sanitaires dans la zone du projet	0	22000	57 602	102000	56,5
	Nombre de personnes ayant un meilleur accès à un point d'eau	0	25000	364 250	70000	520,36 %
	Nombre de ménages ayant un meilleur accès aux routes de dessertes et aux services sociaux dans la zone du projet	0	93000	211682	193000	109,7%
	Les communes éligibles (110) dans les nouvelles régions qui ont préparé un PDC de qualité acceptable pour l'IDA. (%)	0	45%		90%	
Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats pour chaque composante					
1. Appui au développement local	nombre de communes bénéficiant des subventions du projet (désagrégés en nouveaux et ancien)	0	70	328	170	192,9%
	Nombre de nouveaux PDC mis en œuvre	0	70	178	140	127,1%

	Pourcentage de communes soutenues par le projet ayant pris en compte les priorités d'investissement dans les plans de développement communaux et leur budget	0	70	246	170	144,7%
	Microprojets ayant intégré les mesures environnementales et sociales requises (%)		100%	90%	80%	112,5%
	Nombre de points d'eau construits en zones rurales dans les régions couvertes par le projet	0	178	1457	338	431,1%
	Nombre salles de classe bâties, réhabilitées et/ou équipées	0	98	739	238	310,5%
	Nombre d'infrastructures sanitaires, construite, réhabilité ou équipé	0	19	28	44	63,6
	Longueur des pistes rurales réhabilitées (km)	0	91	306,4	241	127,1
2. Appui à la décentralisation au niveau des communes	Nombre de plan d'aménagement et de gestion des terres préparé	0	30	90	100	90%
	Nombre de communes disposant d'un mécanisme de contrôle citoyen de la gestion des subventions et d'un système d'information publique opérationnel	0	131	10	195	5,1%

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Ainsi, ces indicateurs montrent que les résultats du Programme sont au-delà des espérances dans la majorité des cas. Les taux de réalisations des indicateurs relatifs à l'eau sont des plus impressionnants : 520% le taux de réalisation de l'objectif du nombre de personne ayant un meilleur a un point et 431% pour le taux de réalisation de l'objectif du nombre points d'eau construits. Ceci traduit que le problème d'accès à un point d'eau aménagé se pose encore avec acuité au Cameroun. Ensuite vient les résultats, en toute évidence du secteur de l'éducation où on enregistre des taux de réalisation 220%.

Cependant, des efforts restent à faire pour doter des communes d'un mécanisme de contrôle des subventions et d'un système d'information publique opérationnelle

3.2. Maitrise d'ouvrage

La mise en œuvre des microprojets dans une localité participe d'une certaine manière au développement de celle-ci. C'est dans cette optique de quête du développement que s'est inscrit le partenariat entre le PNDP et les diverses communes que compte le Cameroun dans le but d'une prise en main du processus de développement par les communes. D'après les procédures du PNDP, c'est la demande motivée et le besoin des communes qui orientent la réalisation des microprojets dans l'espace.

- *Identification des microprojets*

Pour ce qui concerne les projets réalisés en partenariat avec le PNDP, la présence de l'exécutif communal est toujours effective. Cependant, les maires n'ont pas toujours participé ou assisté personnellement à tous les niveaux dont l'objectif est l'appropriation de l'approche PNDP. En effet, 94,3% des maires participent personnellement à l'identification des projets et dans 5,7% des cas, ce sont ses collaborateurs. Et, environ neuf maires sur dix participent au montage des requêtes.

Tableau 17 : Implication personnelle du Maire dans le processus de mise en œuvre du projet

	Identification	Montage de la requête	Financement	Sélection du prestataire	Exécution	Réception	Entretien
Adamaoua	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0
Centre	71,9	71,9	71,9	100,0	73,3	73,3	73,3
Est	100,0	100,0	70,0	70,0	70,0	57,0	57,0
Extrême-nord	100,0	100,0	100,0	100,0	50,0	50,0	50,0
Littoral	100,0	100,0	100,0	100,0	49,1	49,1	41,5
Nord	100,0	59,0	59,0	59,0	59,0	59,0	33,0
Nord-ouest	94,5	94,5	100,0	100,0	100,0	42,9	42,9
Ouest	100,0	100,0	55,7	100,0	100,0	100,0	88,6
Sud	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	15,0
Sud-ouest	100,0	72,0	100,0	100,0	76,4	72,0	15,7
Total	94,3	88,9	87,6	93,9	74,2	63,0	46,0

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

De plus, la quasi-totalité des maires participent à la sélection des prestataires, à l'exception de certains maires des régions de l'Est (30%) et du Nord (41%). Cependant, seuls 74,2% des maires participent à l'exécution des projets et cette participation est très basse dans la région du Littoral où elle est estimée à 49,1%. Leur implication semble retomber lors de la réception (63,0%) et l'entretien (46,0%) des projets.

- *Passation des marchés*

Pour les microprojets réalisés dans le cadre du PNDP avec les CCPM avant l'avènement du MINMAP; on s'est attelé à cerner les conditions qu'elles respectent lors de la passation des marchés. Les conditions proposées sont : (i) la publication systématique d'appels d'offres ; (ii) le respect des délais impartis ; (iii) la présence de l'Observateur indépendant en cas de besoin ; (iv) la tenue de registre fiable ; (v) le classement et archivage des dossiers ; et (vi) autres.

Il apparaît, dans l'ensemble, que neuf communes sur dix publient systématiquement les appels d'offres. C'est le cas pour toutes les communes enquêtées dans les régions de l'Adamaoua ; du Centre, de l'Est ; du Littoral et de l'ouest et du Sud-ouest. Cependant, seules deux communes sur trois publient systématiquement les appels d'offres dans la région de l'Extrême-nord.

A la lumière des résultats, les commentaires faits à propos de la publication systématique des appels d'offres sont quasiment identiques à ceux relatifs au respect des délais impartis ; à la présence de l'Observateur indépendant en cas de besoin ; à la tenue de registre fiable ; au classement et archivage des dossiers. Il convient par ailleurs de noter qu'environ une commune sur trois dans la région de l'Extrême-nord respecte une autre condition lors de la passation des marchés.

Tableau 18 : Conditions respectées lors de la passation des marchés

Région	Publication systématique des appels d'offres	Respect des délais impartis	Présence de l'Observateur Indépendant en cas de besoin	Tenue de registres fiables	Classement et archivage des dossiers
Adamaoua	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Est	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Extrême-nord	66,7	66,7	66,7	66,7	66,7
Littoral	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord	41,0	41,0	41,0	41,0	41,0
Nord-ouest	90,6	90,6	90,6	90,6	90,6
Ouest	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud-ouest	100,0	100,0	89,0	100,0	100,0
Ensemble	89,9	89,9	88,3	89,9	89,9

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Le nombre de marché passé par les CCPM entre 2008 et 2012 a connu une hausse sensible entre 2008 et 2012, passant de 57 en 2008 à 351 en 2012 avec un pic de 604 marchés en 2009.

Tableau 19 : Nombre de marchés passés par les CCPM entre 2008 et 2012

Région	Année				
	2008	2009	2010	2011	2012
Adamaoua	1	12	4	4	20
Centre	0	0	6	6	13
Est	0	0	55	63	45

Extrême-nord	8	480	16	32	24
Nord-ouest	24	32	48	56	104
Ouest	0	0	34	28	72
Sud-ouest	24	80	80	80	72
Ensemble	57	604	244	269	351

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Certains marchés passés par les CCPM au cours des cinq dernières années ont fait l'objet de recours. Dans l'ensemble, on en compte 100. Selon la région, il ressort que l'Extrême-nord est la région où on a enregistré le nombre de recours le plus élevé (48). Il convient aussi de signaler que dans la région de l'Adamaoua, toutes les communes enquêtées et qui disposent des CCPM ont passé des marchés sujets à recours. Ainsi à l'Adamaoua tous les recours étaient relatifs aux délais non respectés, tandis qu'à l'Est, 8.6% des marchés ont fait l'objet de recours du fait de l'Appel non largement diffusé.

Tableau 20 : Pourcentage, nombre de marchés ayant fait l'objet de recours

Région	Nombre	Motif de recours	
		Appel non largement diffusé	Délais non respectés
Adamaoua	7	0	100,0
Centre			
Est	19	8,6	45,7
Extrême-nord	48	,0	,0
Littoral			
Nord	2	0	0
Nord-ouest	8	0	0
Ouest		0	0
Sud-ouest	16	0	0
Ensemble	100	2,3	14,2

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

La plupart des régions ont des partenaires autres que le PNDP. Etant donné que dans la mise en œuvre des actions de développement dans les communes, neuf (9) communes sur dix (10)

bénéficient des aides des partenaires autres que le PNDP. Ce partenariat peut être technique ou financier. Environ 75% et 83,3% des communes respectivement des régions du Centre et du Sud-ouest avoir des partenaires autres que le PNDP et dans les autres régions, toutes les communes affirment avoir des partenaires autres que le PNDP.

- ***Suivi et exécution des contrats***

Le suivi de l'exécution des contrats dans les communes peut principalement être fait par un contrôleur ou encore par la mise en place d'un dispositif spécifique de la commune. Dans 41,5% des communes un dispositif spécifique interne a été mis en place dans l'optique d'assurer le suivi des microprojets. Et dans la majorité des communes (58,5%), un contrôleur a été recruté à cette fin.

Tableau 21 : Suivi de l'exécution des contrats

	Recrutement d'un contrôleur	Mise en place d'un dispositif interne de la commune
Adamaoua	100,0	0,0
Centre	44,3	55,7
Est	14,1	85,9
Extrême-nord	100,0	0,0
Littoral	100,0	0,0
Nord	59,0	41,0
Nord-ouest	47,7	52,3
Ouest	55,7	44,3
Sud		100,0
Sud-ouest	89,1	10,9
Total	58,5	41,5

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- ***Suivi de l'exploitation des microprojets***

La participation des communautés bénéficiaires se fait par le biais des comités de gestion. Le suivi de l'exploitation des microprojets est assuré par un comité de gestion dans pratiquement la quasi-totalité des communes ayant bénéficié de l'appui du PNDP en sa deuxième phase. Seules quelques-unes ont mis en place un dispositif spécifique interne pour le suivi des microprojets. Et ces dernières sont rencontrées uniquement dans les régions du Nord et de l'Ouest.

Tableau 22 : Suivi de l'exploitation des microprojets mis en œuvre dans les communes

	Suivi assuré par le comité de gestion	Mise en place d'un dispositif interne de la commune
Adamaoua	100,0	0,0
Centre	100,0	0,0
Est	100,0	0,0
Littoral	100,0	0,0
Nord	55,9	44,1
Nord-ouest	100,0	0,0
Ouest	88,6	11,4
Sud	100,0	0,0
Sud-ouest	100,0	0,0
Total	97,1	2,9

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- ***Coordination des actions de développement***

En plus d'accompagner les communes dans la planification de leurs actions de développement, le PNDP joue également un rôle de bailleur pour ces communes. Cependant, il n'est pas le seul. L'ensemble de ces bailleurs s'appuie en principe sur le document de référence des actions de développement des communes qu'est le PCD. La coordination de l'action des partenaires devient très présente dans les toutes les Communes.

Les responsables municipaux utilisent plusieurs canaux pour coordonner les différentes actions de développement dans leur commune. Ainsi, environ 80% le font par le biais des réunions avec les partenaires. Neuf communes sur dix utilisent un autre canal, celui des comptes rendus périodiques des activités aux partenaires. Et, environ sept communes sur dix privilégient les rencontres individualisées avec chaque partenaire.

Tableau 23 : Coordination des différentes actions de développement

	Compte-rendu périodiques des activités aux partenaires	Rencontres individualisées avec chaque partenaire
Adamaoua	100,0	100,0
Centre	100,0	73,3
Est	100,0	100,0
Extrême-nord	100,0	100,0
Littoral	100,0	100,0

Nord	74,0	33,0
Nord-ouest	100,0	69,2
Ouest	100,0	55,7
Sud	0,0	0,0
Sud-ouest	100,0	67,3
Total	94,9	75,9

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

3.3. Pérennisation des interventions du PNDP

- *Participation à l'élaboration du PCD*

Le PNDP, en tant que programme qui se définit participatif, s'est implanté et met en œuvre ses actions à travers les Collectivités Territoriales Décentralisées, notamment les communes. L'action du PNDP dans ces communes commence par l'élaboration d'un PCD, qui constitue le document de référence des actions du programme dans chaque commune.

Ainsi, on a pu noter que toutes les communes visitées, quelle que soit la région, dispose d'un PCD.

Tableau 24: Répartition des communes suivant la participation des Maires aux différentes étapes de l'élaboration du PCD

Région	Préparation	Diagnostic	Planification stratégique	Programmation (CMDT/PIA)	Mise en place d'un mécanisme de suivi
Adamaoua	100	100	100,0	100,0	100,0
Centre	71,9	71,9	71,9	67,6	71,9
Est	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Extrême-nord	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Littoral	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord-ouest	77,8	77,8	77,8	77,8	77,8
Ouest	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud-ouest	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

En ce qui concerne la participation des acteurs communaux à l'élaboration et la mise en œuvre du PCD, il ressort (voir tableau ci-dessus) qu'elle a été systématique, sauf que, pour certaines régions comme le Nord-Ouest et le Centre, tous les acteurs communaux dont il est question n'ont pas intervenus personnellement à chacune des étapes citées en amont. Aussi, dans ces régions, les acteurs communaux ont participé à chaque étape du processus dans 77,8% des communes de la région du Nord-Ouest et, en moyenne à un peu plus dans 70% des communes de la région du Centre.

- ***Suivi de la mise en œuvre du PCD***

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PCD, les communes utilisent différents mécanismes non exclusif, c'est-à-dire que plusieurs outils peuvent être utilisés en même temps pour le suivi d'un projet précis dans une commune.

Tableau 25: Répartition des communes suivant le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PCD

Région	Création d'un comité de suivi du PCD au sein de la mairie	Suivi du PCD assuré par un agent de la commune	Aucun suivi du PCD
Adamaoua			
Centre	100,0		
Est	100,0		
Extrême-nord	100,0		
Littoral	28,4	16,5	55,1
Nord		100,0	
Nord-ouest	100,0		
Ouest	100,0		
Sud			
Sud-ouest	100,0		
Total	90,5	3,3	6,2

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- ***Contribution de l'agent technique dans la mise en œuvre du PIA***

Outre les personnels communaux avec qui le PNDP travaille, le programme a aidé à recruter les agents techniques, dont le rôle est de suivre spécifiquement les actions de développement de la commune. Dans 5 régions, toutes les communes disposent d'un agent technique, tandis que dans les 5 autres, entre 70% et 92% des communes visitées en disposent.

Tableau 26: Contribution de l'agent technique

Région	Communes disposant d'un AT en poste	Contribution de l'AT à la mise en œuvre du PIA			
		Participation à la programmation communale (CDMT/PIA)	Participation au suivi de l'exécution des microprojets	Formation des comités de gestion des microprojets	Appui aux comités de gestion des microprojets
Adamaoua	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre	85,9	85,9	85,9	31,1	59,2
Est	70,0	94,0	100,0	57,0	100,0
Extrême-nord	66,7	33,3	66,7	66,7	66,7
Littoral	92,4	92,4	41,5	34,3	34,3
Nord	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord-ouest	77,8	58,1	58,1	58,1	58,1
Ouest	100,0	100,0	100,0	88,6	100,0
Sud	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud-ouest	100,0	76,4	76,4	76,4	72,0

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- *Elaboration des PIA*

Ces agents contribuent à l'élaboration des PIA des communes de diverses manières. Ainsi, dans le cadre de la programmation communale, la participation des agents techniques est observée dans toutes les communes de l'Adamaoua, du Nord, de l'Ouest, du Sud et du Sud - Ouest. A l'extrême Nord par contre, cette participation concerne seulement le tiers des communes visitées. Le constat est presque similaire si on s'intéresse à la participation des agents au suivi de l'exécution des microprojets, à la formation des comités de gestion des microprojets et à l'appui à ces comités. Notons cependant les cas du Centre et du Littoral, où à peine un tiers des communes impliquent les agents techniques dans la formation des comités de gestion.

Tableau 27 : Proportion des communes ayant mis en œuvre des activités du PIA sur fonds propres

Région	Proportion (%)
Adamaoua	31,6
Centre	69,2
Est	14,0
Littoral	9,3
Nord	15,1
Nord-ouest	24,5
Ouest	12,4
Sud	22,5
Sud-ouest	65,9
Ensemble	36,1

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

La mise en œuvre des Plans d'Investissement Annuel (PIA) est le plus souvent supportée par les financements externes. Cependant, certaines communes ont réussi, au cours de la période, à réaliser des activités tirées de leur PIA sur fonds propres.

Il ressort ainsi que dans les régions du Centre et du Sud-Ouest, plus de 65% de communes ont pu financer elles même des activités tirées de leur PIA, ce qui témoigne d'un dynamisme de ces communes. Par contre dans certaines régions, les communes peinent encore à financer elles-mêmes leurs activités. C'est le cas dans le Littoral, le Nord et l'Ouest, où moins d'une commune sur cinq a pu mettre en œuvre ne serait-ce qu'une seule activité tirée de son PIA sans appui extérieur.

3.4. Amélioration de la gestion communale

✓ Contribution des autres facteurs

En dehors de l'AF et de l'AC, d'autres facteurs ont contribué à l'amélioration des recettes et de l'exécution du budget dans les différentes communes. Ces contributions concernent les autres aspects d'intervention du PNDP et l'intervention d'autres partenaires.

- *Contribution des autres facteurs à l'amélioration des recettes*

Les formations dispensées par le PNDP au profit des élus locaux et les personnels agents communaux et la mise en œuvre des PCD avec l'appui du PNDP ont constitué pour la quasi-totalité des communes des facteurs qui leur ont permis d'améliorer le niveau de leurs recettes. La mise en œuvre de microprojets marchands quant à elle n'a pas autant aidé les communes à améliorer leurs recettes, et n'a même concerné aucune commune dans certaines régions.

Tableau 28: Facteurs autres que la présence de l'AF contribuant à l'amélioration des recettes

Région	Formations du PNDP	Microprojets marchands avec le PNDP	Elaboration et mise en œuvre du PCD avec l'appui du PNDP
Adamaoua	100	0	100
Centre	100	4,3	100
Est	100	35,7	100
Extrême - Nord	0	100	100
Littoral	100	50,8	100
Nord	100	100	100
Nord - Ouest	100	71,5	100
Ouest	100	0	100
Sud	0	0	15
Sud - Ouest	100	61	100

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Les interventions d'autres partenaires ont aussi été enregistrées comme facteur d'accroissement des recettes dans certaines communes.

Notons que l'impact de tous ces facteurs sur les recettes n'a concerné que peu de communes dans la région du SUD, et que dans le Nord, seuls les facteurs liés au PNDP ont aidé à améliorer les recettes.

- **Contribution des autres facteurs à l'amélioration de l'exécution du budget**

Tout comme les recettes, l'exécution du budget a été améliorée grâce à des facteurs autres que la présence de l'AC. Les formations du PNDP et la mise en œuvre des PCD avec l'appui du PNDP en constituent les principaux, car leurs contributions ont été relevées dans presque toutes les communes.

Tableau 29: Répartition (en %) des communes suivant la contribution des facteurs autres que la présence de l'AC à l'amélioration de l'exécution du budget

Région	Formations du PNDP	Microprojets marchands avec le PNDP	Elaboration et mise en œuvre du PCD avec l'appui du PNDP
Adamaoua	100	0	100
Centre	100	100	100
Est	100	8,1	100
Extrême - Nord	100	100	100
Littoral	100	76,2	100
Nord	100	100	100
Nord - Ouest	100	72,4	100
Ouest	100	55,7	100
Sud	85	0	15
Sud - Ouest	100	59,2	100

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

La contribution des autres partenaires a aussi amélioré l'exécution du budget dans bon nombre de communes.

- **Mode de diffusion du budget aux populations**

Tableau 30: Répartition (en %) des communes suivant le mode de diffusion du budget aux populations

Région	Affichage	Tournée du maire	Réunions convoquées par le maire	Via conseiller	Via média	A la demande des populations
Adamaoua	100	0	100	100	0	0
Centre	19,2	63,5	63,5	100	44,3	5,9
Est	95,8	35,7	95,8	100	95,8	100
Extrême - Nord	66,7	66,7	100	100	66,7	66,7
Littoral	19,1	0	34,3	100	19,1	41,5
Nord	59,0	0	33	100	100	33
Nord - Ouest	22,2	31,6	77,8	100	35,9	55,6
Ouest	0	0	55,7	100	55,7	44,3

Sud	15	15	15	100	100	0
Sud - Ouest	8,3	75,2	100	75,2	45,9	8,3

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Tableau 31: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport de l'AF à l'amélioration de la gestion financière

Région	Adamaoua	Centre	Est	Extrême - Nord	Littoral	Nord	Nord - Ouest	Ouest	Sud	Sud - Ouest
Agent financier	100	81,6	100	100	100	100	100	100	85,0	76,4
Gestion financière améliorée	100	100	100	100	49,1	74,0	100	100	100	63,4

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Dans la grande majorité des communes, cet agent a contribué à améliorer la gestion financière. Cette contribution s'est à plusieurs niveaux, comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 32: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport de l'AF à l'amélioration de la gestion financière

Région	Meilleure visibilité dans les ressources communales	Préparation des comptes administratifs	Préparation du budget	Amélioration de la qualité de la dépense
Adamaoua	100	100	100	100
Centre	67,2	100	100	67,2
Est	100	100	100	100
Extrême - Nord	100	33,3	33,3	100
Littoral	45,6	84,5	100	45,6
Nord	100	55,4	55,4	55,4
Nord - Ouest	77,8	73,5	77,8	77,8
Ouest	55,7	55,7	100	55,7
Sud	100	100	100	100
Sud - Ouest	100	100	100	100

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Il apparaît que la contribution de l'AF en ce qui concerne la visibilité des ressources, la préparation des comptes administratifs, la préparation du budget et l'amélioration de la qualité de dépense a été importante. Ces différentes contributions varient légèrement entre les communes des différentes régions, mais dans l'ensemble plus de la moitié des communes de chaque région reconnaissent l'apport de l'AF à l'amélioration de ces facteurs.

- Contribution de l'AF à l'amélioration des recettes

En ce qui concerne la contribution de l'AF à l'amélioration des recettes, elle a été appréciée à plusieurs niveaux.

Tableau 33: Répartition des communes suivant leur appréciation sur l'apport de l'AF à l'amélioration des recettes

Région	Nouveaux gisements fiscaux identifiés	Maîtrise du fichier des contribuables	Mise en place d'un mécanisme efficace de recouvrement
Adamaoua	100	100	100
Centre	34,5	100	67,2
Est	65,7	70	70
Extrême - Nord	33,3	66,7	66,7
Littoral	100	100	100
Nord	100	100	100
Nord - Ouest	46,2	70,9	90,6
Ouest	79,5	100	100
Sud	0	0	100
Sud - Ouest	74	100	100

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Les AF ont ainsi contribué dans un grand nombre de communes à identifier de nouveaux gisements fiscaux. Cette contribution n'a cependant été observée dans aucune commune de la région du Sud. La maîtrise du fichier des contribuables, ainsi que l'amélioration du mécanisme de recouvrement, ont aussi connu l'apport visible des agents financiers, dans plus de 65% des communes, selon les régions.

- Contribution de l'agent communal (AC) à l'amélioration de l'exécution du budget

Tableau 34: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport de l'AC à l'amélioration de l'exécution du budget

Région	Maîtrise de l'assiette fiscale	Amélioration du recouvrement des recettes	Meilleure programmation des activités	Maîtrise du processus de passation des marchés	Efficacité dans l'exécution des marchés
Adamaoua	100	100	0	100	0
Centre	63,8	63,8	95	95	95
Est	100	100	68,6	37,3	37,3
Littoral	74,6	74,6	100	76,2	100

Nord	100	100	44,6	100	100
Nord - Ouest	90,6	100	100	100	7,87
Ouest	55,7	57,5	100	88,6	88,6
Sud - Ouest	67,2	100	100	42,2	42,2

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Amélioration de la gestion budgétaire

Les responsables des communes ont reconnu que l'arrivée du PNDP, de même que les agents techniques et financiers, leur a permis de s'améliorer sur certains aspects budgétaires.

- **Appréciation du PNDP dans son ensemble**

Tableau 35: Répartition des communes (en %) suivant leur appréciation sur l'apport du PNDP

Région	Adamaoua	Centre	Est	Extrême - Nord	Littoral	Nord	Nord - Ouest	Ouest	Sud	Sud - Ouest
Recettes améliorées	100	100	100	100	30	74	100	100	100	76,4
Exécution du budget amélioré	100	90,4	54,3	100	20,7	100	100	100	100	76,4

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Dans 7 régions sur 10, toutes les communes ont reconnu que la coopération avec le programme leur a permis d'améliorer leurs recettes. L'exécution du budget s'est aussi améliorée dans la plupart des communes grâce au PNDP. Dans la région du Littoral cependant, à peine 30% des communes ont reconnu que l'arrivée du programme leur a permis de progresser, que ce soit sur le plan des recettes que sur celui de l'exécution du budget.

3.5. Amélioration du dynamisme local

La planification des actions endogènes par les communautés est un préalable au développement des villages. Les acteurs des communautés se concertent pour établir leurs priorités et définir les activités à mener, et le processus aboutit au niveau communal par l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) qui est synthèses des plans endogènes des différents villages.

Tableau 36 : Existence et mise en œuvre des plans endogènes

Région	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	littoral	Nord	Nord - Ouest	Ouest	Sud	Sud - Ouest
Pourcentage de villages ayant mis en œuvre des activités tirées du plan endogène (%)	66,7	88,2	50	100	77,8	75	87,5	80	50	46,2
Pourcentage de communautés ayant reçu des appuis autres que celui du PNDP	25	33	66,7	100	22,2	50	12,5	20	0	7,7

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Tous les villages ont planifié des actions endogènes. Par contre, pour d'autres activités, le niveau est fortement tributaire de la région.

Ainsi, concernant la mise en œuvre de ces actions tirées des plans endogènes dans les villages concernés, il ressort que dans une majorité de villages, des actions sont effectivement mises en œuvre. C'est le cas spécialement dans le Nord - Ouest, le Centre et l'Ouest, où plus de 80% de villages admettent avoir mis en œuvre des activités tirées de leurs plans endogènes. Certains villages dans chacune des régions à l'exception de celle du Sud, ont en outre reçu des appuis autres que celui du PNDP dans la mise en œuvre de telles activités.

Tableau 37: Participation à la planification des actions endogènes

Région	Degré de participation (%)				
	Tous les quartiers/Hameaux	Plus de la moitié des quartiers/Hameaux	La moitié des quartiers/hameaux	Moins de la moitié des quartiers/hameaux	Ensemble
Adamaoua	27,3	36,4	27,3	9,1	100
Centre	72,2	27,8	0	0	100
Est	62,5	12,5	0	25,0	100
Extrême-nord	100,0	0	0	0	100
Littoral	88,9	0	11,1	0	100
Nord	25,0	25,0	50,0	0	100
Nord-ouest	100,0	0	0	0	100
Ouest	20,0	60,0	20,0	0	100
Sud	50,0	0	50,0	0	100
Sud-ouest	66,7	0	16,7	16,7	100

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

En ce qui concerne la participation à cette planification, on note que la participation des quartiers des villages a été importante dans les villages concernés par le PNDP2. Dans le Centre et le Littoral, plus de 70% de villages ont connu la participation de tous les quartiers à la

planification des actions endogènes. Dans la plupart des régions, plus de 80% des villages ont réuni au moins la moitié des quartiers lors de cette planification. Cette forte implication des hameaux démontre l'intérêt porté aux questions de développement des villages.

Pour pouvoir apporter une contribution au financement de leurs actions, les communautés doivent disposer d'un fonds communautaire. Les résultats de l'évaluation du PNDP2 montrent que tous les villages ne disposent pas d'une caisse d'épargne.

Tableau 38 : Existence d'une caisse d'épargne pour la mise en œuvre des actions de développement

Région	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	littoral	Nord	Nord - Ouest	Ouest	Sud	Sud - Ouest
Pourcentage de villages disposant d'une caisse d'épargne (%)	50	58,8	22,2	100	55,5	44,4	66,6	68,5	37,5	61,5

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Dans la plupart des régions cependant, plus de la moitié des villages disposent d'une caisse d'épargne, le maximum étant observé dans la région du Nord - Ouest avec 66,7% de villages concernés. Bien que l'extrême-nord n'ait pas de microprojets démarrés au moment de la collecte, il est à remarquer que tous les villages visités sont déjà bien organisés et disposent de caisse d'épargne. Ce qui pourrait traduire une forte mobilisation à la réalisation des microprojets sollicités dans leur PCD. Par contre, dans la région de l'Est, on note que seuls 22% de villages disposent d'une caisse d'épargne. Avec l'approche participative, l'intérêt des populations pour le développement communautaire est certes grand, ce pourrait s'améliorer si leurs capacités organisationnelles et financières étaient renforcées pouvant les aider à soutenir le financement de leurs activités.

Tableau 39 : Existence et fonctionnement des comités de concertation (CC) dans les villages

Région	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	littoral	Nord	Nord - Ouest	Ouest	Sud	Sud - Ouest
Pourcentage de villages ayant déjà renouvelé le CC	70	37,5	57,1	100	57,1	28,6	50	50	40	72,7
Nombre moyen annuel de réunions tenues par les CC	15	3,3	4,6	12	7,3	2,5	3,9	14	5,2	13,3

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Les comités de concertation constituent les intermédiaires entre les communes et les populations. A ce titre, ils collaborent avec la mairie et au nom des populations, à toutes les étapes de mise en œuvre des actions de développement.

Aussi, toutes les communautés disposent chacune d'un comité de concertation. Néanmoins, il est important de préciser que le renouvellement de ceux-ci n'est automatique. Toutes les communautés de la région de l'Extrême-Nord ont renouvelé leur comité de concertation. A l'opposé, seules 37,5% des communautés de la région du Centre ont renouvelé leur comité de concertation. La fréquence des rencontres de ces entités peut être mensuelle, trimestrielle. Dans certains cas comme dans l'Adamaoua, à l'Ouest et au Sud-Ouest, les comités se réunissent en moyenne dans les villages enquêtés, plus d'une fois par mois.

3.6. Effet des microprojets sur les conditions de vie des populations

3.6.1. Hydraulique

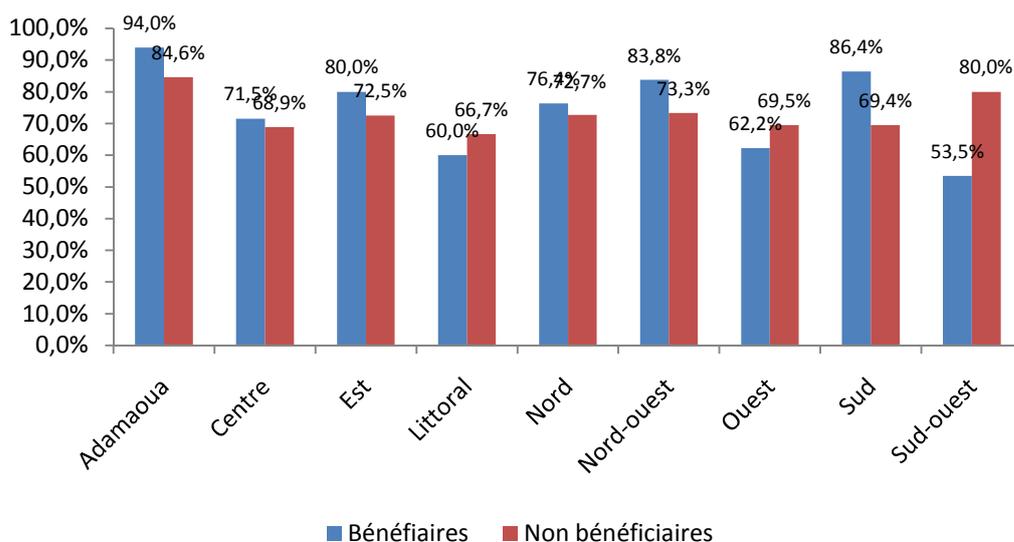
Le secteur de l'eau et de l'assainissement au Cameroun reste une préoccupation fondamentale du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. De nombreuses initiatives ont été entreprises au niveau local par quelques bailleurs de fonds dans le cadre du renforcement de l'offre en infrastructure d'eau et d'assainissement. L'effet des projets du secteur santé est apprécié sur les plans de l'accessibilité à l'eau potable (distance par rapport aux points d'eau) et l'amélioration des conditions sanitaires (fréquence des maladies hydriques).

- **Distance par rapport au point d'eau le plus proche**

Plus de 80% des ménages, sont situés à moins de 500 m d'un point d'eau potable. Cette proportion atteint 81% chez les ménages bénéficiaires de projets PNDP contre seulement 77,5% chez les non bénéficiaires. La proportion des ménages parcourant plus de 500m pour rechercher de l'eau potable est de 19,9%, alors qu'elle est de 19% chez les non bénéficiaires.

L'analyse selon les régions montre que dans six régions sur neuf la proportion des ménages bénéficiaires des projets « eau et assainissement » est supérieure à celle des ménages non bénéficiaires. Et ces différences pourraient s'accroître lorsque tous les projets en cours de réalisation au moment de la collecte des données seront terminés.

Graphique 3 : Proportion des ménages ayant bénéficié des projets eau et assainissement et des cas témoins situés à moins de 500 m du point d'eau le plus proche.



Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- **Amélioration des conditions sanitaires**

Avec la réalisation des projets hydraulique, la fréquence des maladies hydriques diminue considérablement induisant ainsi une situation sanitaire améliorée et ce dans toutes les zones d'intervention. Avant que le programme n'intervienne, environ 62% des bénéficiaires estiment que les cas de maladies hydriques étaient très fréquents et après ils ne sont que moins de 10%.

Tableau 40 : Fréquence d'apparition des maladies hydriques dans les villages bénéficiaires des microprojets.

Région	Avant l'intervention du programme			Après l'intervention du programme		
	Très fréquent	Fréquent	Peu fréquent	Très fréquent	Fréquent	Peu fréquent
Centre	100,0	0,0	0,0	0,0	69,2	30,8
Est	72,7	27,3	0,0	36,4	0,0	63,6
Littoral	57,1	42,9	0,0	0,0	57,1	42,9
Nord	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Nord-ouest	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Ouest	0,0	13,3	86,7	0,0	13,3	86,7
Sud	100,0	0,0	0,0	20,0	53,3	26,7
Sud-ouest	20,0	60,0	20,0	0,0	20,0	80,0
Ensemble	61,8	19,7	18,4	9,2	40,8	50,0

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- **Principales maladies hydriques**

Concernant la diarrhée 2,6% des membres des ménages bénéficiaires des microprojets santé affirment dans l'ensemble avoir enregistré des cas pendant la période de référence, contre 7,3%

pour les membres des ménages non bénéficiaires. La faible proportion enregistrée chez les bénéficiaires serait due à la présence des bonnes sources d'eau de boisson et de lieu d'aisance suffisamment hygiénique dans leur environnement. C'est dans le Sud-Ouest qu'on n'enregistre aucun cas de diarrhée parmi les ménages bénéficiaires, pourtant chez les non bénéficiaires, il existe 3,8% des cas de diarrhée pour les ménages non bénéficiaires.

Pour les autres maladies comme la dysenterie amibienne et la maladie de la peau, ils sont environ 8% des membres de ménages chez les bénéficiaires et les non bénéficiaires à avoir eu ces maladies. Portant l'écart est remarquable pour les maladies de la peau où on enregistre chez les bénéficiaires et les non bénéficiaires une proportion de 2% et 6% dans l'ensemble.

Tableau 41 : Proportion des personnes ayant souffert de maladies hydriques au cours des 6 derniers mois ayant précédé l'enquête selon la région

Régions	Diarrhée		Choléra		Typhoïde		Dysenterie Amibienne		Maladie de la peau	
	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	Non bénéficiaires
Adamaoua	5,5	2,8	0,0	0,3	1,6	5,0	3,3	2,5	7,4	0,9
Centre	3,2	5,9	0,3	0,3	2,3	5,3	3,4	3,5	5,8	6,4
Est	10,1	16,1	0,6	0,2	3,9	1,7	7,8	5,3	3,2	2,6
Littoral	3,5	9,2	0,0	2,9	10,7	9,4	7,2	7,0	6,0	15,5
Nord	5,1	13,8	0,6	1,2	4,5	3,5	2,7	3,8	1,2	2,1
Nord-ouest	2,2	3,3	0,0	0,2	1,4	2,9	1,2	1,0	4,3	5,8
Ouest	7,7	2,0	0,5	0,3	4,5	8,9	4,4	4,6	2,1	4,0
Sud	3,5	7,5	0,6	0,3	4,1	8,9	9,6	16,1	2,5	5,8
Sud-ouest	1,3	1,8	0,7	0,5	3,1	5,5	0,0	0,5	2,5	1,6

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

3.6.2. Education

Les projets doivent permettre de revoir à la hausse la capacité d'accueil des établissements scolaires, d'améliorer significativement l'environnement de travail des élèves et des enseignants, de rendre ces écoles plus performantes, mais aussi plus accessibles.

- **Nombre d'élèves inscrits dans les établissements des villages PNDP dans la région**

L'augmentation de la capacité d'accueil à travers la construction et la réhabilitation des salles de classe, l'amélioration des conditions de travail à travers l'octroi des tables bancs ont considérablement augmenté le nombre d'élèves inscrits dans ces établissements.

Avant et après le projet, 36 507 élèves et 38 723 élèves ont été respectivement recensés dans ces établissements bénéficiaires, soit une un accroissement de près de 6%.

Tableau 42 : Nombre d'élèves inscrits dans les établissements ayant bénéficiés des microprojets du secteur éducation par région

Région	Avant le projet	Après le projet
Adamaoua	1.200	1.581
Est		360
Littoral	540	435
Nord	30.291	30.319
Nord-ouest	1.796	3.228
Ouest	1.680	1.800
Sud-ouest	1.000	1.000
Total	36.507	38.723

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- Performances scolaires

Les interventions du PNDP dans le secteur de l'éducation visent à améliorer l'efficacité des établissements qui ont bénéficié desdits projets. Cette amélioration passe par l'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants mais aussi, de leur environnement de travail.

La performance globale des écoles ayant bénéficié de l'appui du PNDP a augmenté. En effet, le nombre d'élèves admis en classe supérieure est passé de 24 776 à 25 461 élèves avec l'intervention, soit un accroissement de près de 3 points. L'effectif des filles admises en classe supérieure est plus élevé que celui des garçons. Soit 307 élèves pour les garçons (2,5%) et 378 élèves pour les filles (3%).

Tableau 43 : Nombre d'élèves admis en classe supérieure avant et après le projet selon les régions

Région	Avant le projet		Après le projet	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Adamaoua			624	600
Littoral	81	105	105	150
Nord	11.248	11.462	10.807	11.007
Nord-ouest			100	188
Sud-ouest	940	940	940	940
Total	12.269	12.507	12.576	12.885

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Indépendamment des régions concernées, et au cours de l'année académique 2009/2010, près de 75% d'admis sont recensés dans les écoles bénéficiaires et environ, 74% d'admis dans les

établissements scolaires témoins, soit une variation de près de un point. Au cours de l'année académique 2011/2012 par contre, le taux d'admission dans les établissements bénéficiaires est de 82,4% contre 79,8% dans les écoles des villages, soit un écart de 2,6 points. Ainsi, à long terme, l'on s'attend à une nette amélioration du taux d'admission dans ces établissements bénéficiaires.

Tableau 44: Comparaison des indicateurs d'éducation entre les bénéficiaires de projets d'éducation et des non bénéficiaires suivant la région d'enquête au cours des années scolaires 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012

Régions	Admission					
	Bénéficiaires			Non bénéficiaires		
	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Adamaoua	89,5	92,0	94,1	100,0	100,0	81,8
Centre	93,8	94,1	88,9	80,6	69,7	75,7
Est	100,0	100,0	66,7	100,0	94,7	100,0
Littoral	91,3	100,0	92,0	95,2	95,5	92,0
Nord	86,2	91,5	77,6	88,2	88,9	90,0
Nord-ouest	97,1	98,7	93,2	95,5	94,4	98,4
Sud	94,7	90,5	95,7	100,0	80,0	87,5
Sud-ouest	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	91,9	94,8	87,2	92,1	88,4	90,4

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- **Nombre d'enseignants dans les établissements des villages PNDP dans la région**

Au-delà du changement de l'environnement de travail et de la capacité d'accueil des établissements scolaires, les enseignements dispensés expliquent également en partie les performances constatées dans ces établissements. D'ailleurs, les statistiques présentées à cet effet montrent globalement que le nombre d'enseignants a augmenté avant la mise en place des projets PNDP et après. Ainsi, avant le projet, 611 enseignants ont été recensés et 659 l'ont été après le projet, soit un accroissement de près de 8 points.

De façon spécifique, les régions de l'Est et de l'Ouest ont vu l'effectif des enseignants exerçant dans les établissements scolaires augmenter plus rapidement. Près de 50% pour la région de l'Est et 20% pour la région de l'Ouest. Par contre, les régions du littoral et de l'Adamaoua leurs effectifs constants avant et après l'avènement du PNDP.

Le PNDP, au même titre que les autres partenaires au développement accompagnent le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques.

Tableau 45 : Nombre d'enseignants dans les établissements PNDP avant et après le projet selon la région

Région	Avant le projet		Après le projet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Adamaoua	15	3	15	3
Est	4	0	2	4
Littoral	18	21	18	21
Nord	155	267	170	286
Nord-ouest	22	56	22	60
Ouest	20	0	24	0
Sud-ouest	6	24	6	28
Total	240	371	257	402

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Aussi, seules les régions de l'Est et du Littoral n'ont pas bénéficié de l'appui des autres partenaires dans le secteur de l'éducation. Mais elles ont bénéficié de création des établissements par le gouvernement. Les autres cinq régions en ont bénéficié d'appuis d'autres partenaires. Globalement, moins de la moitié (46,8%) d'établissements ont bénéficié de l'appui des partenaires autres que le PNDP.

Ces appuis sont de plusieurs types. Il s'agit de la construction et de l'aménagement des salles de classes, la fourniture des tables-bancs et des manuels scolaires, la construction et la réhabilitation des points d'eau et la construction des latrines dans les établissements scolaires. Globalement, 28 salles de classes ont été construites et 9 ont été aménagés, 220 tables-bancs et 64 manuels ont été distribués.

Dans le souci de permettre à tous les enfants de recevoir une éducation, le décret présidentiel de 1996 a rendu l'enseignement fondamental gratuit au Cameroun. Aussi, les frais de scolarité déboursés chaque année par les parents sont relatifs à l'Association des Parents d'Elèves et des Enseignants (APEE) dont le rôle est de contribuer à la gestion des établissements. Tant le besoin est énorme dans le secteur de l'éducation que l'apport du PNDP, qui devrait permettre de réduire progressivement les charges liées à l'éducation, créés plutôt les besoins matérialisés par l'augmentation des frais d'APEE. Cette situation qui paraît paradoxal du moins, pourrait s'expliquer par le fait que, les investissements et formations du PNDP ont motivé les parents d'élèves à s'impliquer plus dans la gestion des établissements scolaires et de leurs équipements.

3.6.3. Santé

Au sujet des accouchements assistés, globalement le nombre a et légèrement augmenté. On observe en moyenne 15 avant le projet et 17 après. Avec la présence des microscopes, certains examens médicaux sont faits sur place. Ce qui pourrait expliquer l'afflux des patients vers les centres qui disposent de cet équipement.

Tableau 46 : Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié par mois et dans les régions concernées

Région	Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié	
	Avant le projet	Après le projet
Nord-ouest	1	3
Sud-ouest	14	14
Total	15	17

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- **Accouchements dans une formation sanitaire**

Dans l'ensemble on note que tous les membres des ménages bénéficiaires exposés à un accouchement ont effectivement accouché dans une formation sanitaire. Pourtant ils ne sont que 81% dans les ménages des localités non bénéficiaires qui ont accouché dans une formation sanitaire. Les équipements présents dans les centres de santé seraient donc un facteur qui motive les ménages à s'y rendre pour consulter.

Tableau 47 : Proportion de femme ayant Accouché dans une formation sanitaire

	Région			
	Nord-ouest	Sud	Sud-Ouest	Total
Bénéficiaire	100,0	100,0	100,0	100,0
Témoin	100,0	72,7	100,0	81,3

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- **Assistance lors de l'accouchement**

Parmi les membres des ménages bénéficiaires ayant accouché dans une formation sanitaire, 36% et 64% dans l'ensemble ont été assisté respectivement par un médecin et une sagefemme/infirmière. Cette proportion pour les membres des ménages des localités non bénéficiaires des interventions est de 24% et 76% toujours pour le même personnel d'assistance. Il est noté que dans les régions concernées, les femmes accouchent exclusivement dans les formations sanitaires qu'elles vivent dans la localité ayant bénéficiés de la réalisation du PNDP ou non.

Tableau 48: Proportion de femmes ayant accouché dans une formation sanitaire tout en étant assisté par un personnel de santé

	Assistance lors de l'accouchement				
	Personnel d'assistance	Région			
		Nord-ouest	Sud	Sud-ouest	Total
Bénéficiaire	Médecin	0,0	37,9	50,0	36,1
	sage femme/infirmière	100,0	62,1	50,0	63,9
Témoin	Médecin	0,0	37,5	0,0	23,1

	Assistance lors de l'accouchement			
	Personnel d'assistance	Région		
		Nord-ouest	Sud	Sud-ouest
sage femme/infirmière	100,0	62,5	100,0	76,9

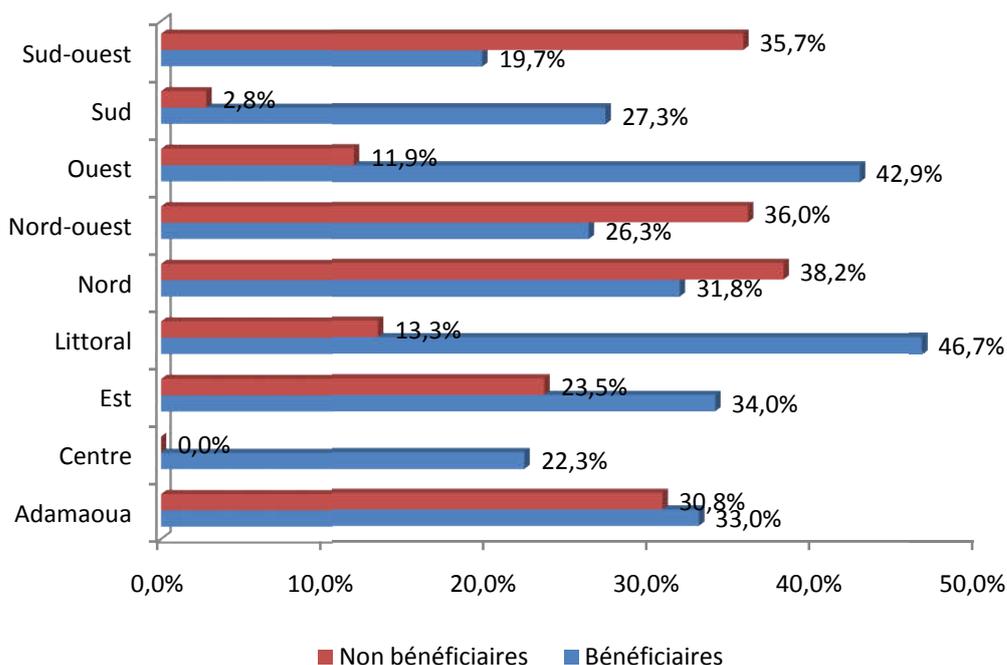
Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

- **Proximité des formations sanitaire**

La distance entre les ménages et les structures de santé renvoie à un aspect de l'accessibilité physique aux infrastructures de santé. Etant entendu que l'analyse est faite sous l'angle des ménages et la santé tout comme l'éducation étant prioritaire, l'évaluation de la distance par rapport au centre de le plus proche n'a pas concerné que les régions ayant bénéficié des projets du secteur santé dans la deuxième phase.

On note dans l'ensemble que 41% des ménages des localités bénéficiaires des projets du PNDP tout secteur confondu sont à moins de 500 m d'une formation sanitaire. Ils sont 28% chez les ménages des localités non bénéficiaires des microprojets. Selon la région les disparités sont assez importantes. Dans les régions du Nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest, les proportions des ménages situés à moins de 500 m d'un centre de santé des localités non bénéficiaires sont supérieures à celles des ménages des localités bénéficiaires. Ce qui réconforte le fait que les premiers microprojets du secteur santé, pour cette deuxième phase aient été réalisés dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Tellement les besoins des populations en formation sanitaire est grand qu'elles en ont fait l'une de leur priorité. Au Sud et au centre, il n'existe pratiquement pas des ménages dans les localités non bénéficiaires qui soient à moins de 500 m d'une formation sanitaire. Ce qui traduit aussi un fort besoin en centre de santé dans ces régions.

Graphique x3: Proportion des ménages situés à moins de 500 m du centre de santé le plus proche, par région



3.6.4. Infrastructures de Développement Economique

Des projets enquêtés, seul celui de la construction du hangar de Boubara et celui de l'hôtel communal de Poli sont de la deuxième phase. Comme souligné plus haut, le hangar n'est pas fonctionnel. En outre, l'hôtel communal profite directement à la commune, et non aux administrés. Dans cet ordre d'idées, il serait difficile de lier un quelconque effet direct des projets de la phase 2 du PNDP à un accroissement des activités économiques des administrés à la date du passage de l'équipe de collecte.

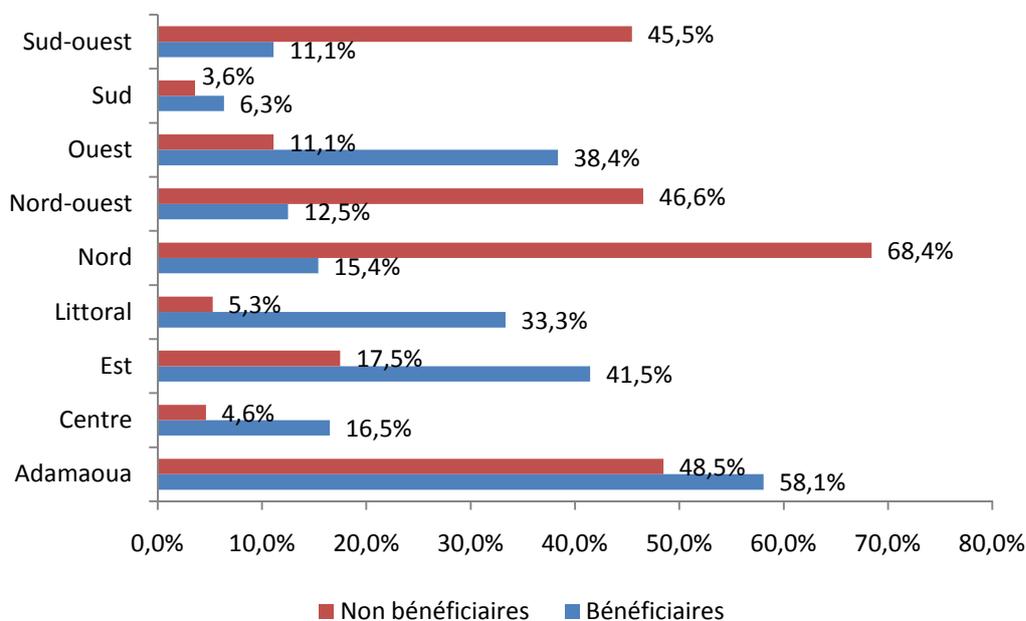
Appuis autres que le PNDP

Dans l'implantation des infrastructures de développement économiques, le PNDP n'a pas été le seul partenaire financier dans les régions visitées. En dehors de la région du Nord où 3 villages sur 5 ont reçus des appuis d'autres structures ou organismes, dans la totalité des villages visités, on rencontre des partenaires autres que le PNDP.

- Proximité des ménages aux marchés

Tout comme pour le secteur santé, l'analyse de la distance par rapport au marché le plus proche concerne toutes les régions. Cette approche permet d'évaluer aussi les besoins des besoins des populations.

Graphique x2: Proportion des ménages situés à moins de 500 m du marché le plus proche, par région



3.6.5. Électrification rurale

Les conditions de vie se sont sensiblement améliorées dans les zones d'intervention du PNDP dans la région du Centre, à en juger par le nombre de nouveaux abonnés auprès des structures de gestion de courant électrique. Les ménages bénéficiant du courant électrique n'étant pas toujours tous abonnés, il est logique de supposer que les ménages disposant du courant électrique est bien au-delà de 52. Cette nouvelle opportunité a été saisie par certains ménages pour se lancer dans les activités génératrices de revenus, même si le nombre (4) reste encore faible.

Appuis autres que le PNDP

En dehors du PNDP, aucun autre bailleur n'a intervenu dans le secteur de l'électrification dans les communes des régions.

3.6.6. Transport

Les effets de l'aménagement des routes ont été appréciés sur les coûts de transport et la densité du trafic sur ces routes.

- Coûts moyens de transport au km sur les pistes aménagées par le PNDP

D'un point de vue global, les coûts de transport sur les routes aménagées par le PNDP ont sensiblement baissé, que ce soit en moto ou en voiture.

Tableau 49 : Evolution des coûts moyens du transport au km sur les pistes aménagées

Région	à moto		en voiture	
	Avant le projet	Après le projet	Avant le projet	Après le projet
Centre	400	200	200	100
Littoral	400	250	200	200
Ouest	400	200		
Sud-ouest	0	50	0	150
Total	400	175	200	150,00

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

Dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, le tarif au km en moto a pratiquement baissé de moitié, passant de 400 à 200 FCFA. Pour le transport en voiture, on a enregistré une baisse de tarif de 200 à 100 FCFA au km dans la région du centre, et aucune modification au Littoral.

Dans la région du Sud-ouest, il se dégage plutôt comme une hausse des tarifs sur les routes aménagées par le PNDP. Cela s'explique simplement par le fait que les routes n'étaient pas accessibles en voiture et en moto avant les actions du PNDP. Les coûts n'étaient pas nuls mais plutôt inexistantes.

- **Evolution du trafic sur les pistes aménagées**

L'aménagement des routes rurales par le PNNDP a permis d'améliorer sensiblement la densité du trafic en zone rurale, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Evolution du nombre de passages de véhicules en moyenne par jour sur l'infrastructure aménagée par le PNNDP

Région	Avant le projet	Après le projet
Centre	3,00	10,00
Sud-ouest	0,00	7,00
Ensemble	1,00	8,50

Source : Evaluation de l'impact PNNDP2 2013, INS

Cette intensification du trafic se révèle doublement bénéfique pour les populations, car elle leur permet non seulement de se déplacer à coût réduit, mais surtout de transporter plus fréquemment leurs produits agricoles vers les marchés.

Appuis autres que le PNNDP

Comme dans d'autres secteurs, le PNNDP n'est pas le seul à apporter aux populations des appuis dans le secteur des transports. Ainsi, toutes les communes de l'Adamaoua, du Centre et du Sud-ouest qui ont bénéficié de projets dans le secteur des transports ont aussi reçu des appuis d'autres partenaires dans le secteur. Par contre dans les autres régions concernées par les projets transport, aucun autre partenaire n'a agi dans ce secteur.

Ces réalisations d'autres partenaires ont concerné la réhabilitation de trois routes dans l'Adamaoua et le Centre, et la construction d'un pont. L'apport le plus consistant a été la construction de buses et dalots, dont 18 dans la région du Centre.

3.6.7. Effets du Plan de Développement des Peuples pygmées

Les Communes ont amélioré leur engagement à la prise en compte des préoccupations liées aux Peuples pygmées, et promettent de planifier les actions en leur faveur dans leur prochain budget;

- Le nombre de communes bénéficiaires de cette opération est passé de 09 communes de la Région du Sud, à 31 communes des 03 régions du Centre, Est et Sud ;
- Douze (12) enfants ont bénéficié des formations professionnelles dans les domaines de la santé et de l'éducation, dont 06 aides-soignants ont déjà obtenu leur diplôme en août 2013. Leur dossier a été envoyé à la Fonction publique en novembre dernier, en vue de leur recrutement comme fonctionnaire ;
- Plus globalement, le nombre d'enfants inscrits à l'école et ayant bénéficié des appuis du Programme a augmenté. Il en est de même, du taux de fréquentation des centres de formation sanitaire ;

- Avec la mise en place des plates-formes communes, il y'a une meilleure coordination des interventions en faveur des peuples pygmées ;
- En acceptant de nommer et déployer son personnel dans le dispositif de mise en œuvre de cette opération, le MINAS s'engage à une meilleure appropriation et pérennisation de toutes les actions engagées.

Chapitre 4 : IMPACT DU PROGRAMME SUR LES CONDITIONS DE VIE

L'éducation, la santé et la qualité de vie constituent les domaines de base de la lutte contre la pauvreté menée depuis plus d'une décennie par le gouvernement de la République du Cameroun. Bien que le PNDP mène des actions dans plus de sept secteurs distincts, l'analyse de ces actions sur l'amélioration des conditions de vie, pris sous l'angle des progrès en termes de capital humain, notamment dans les domaines sus évoqués et dans la lutte contre la malnutrition des enfants permet d'appréhender l'information dans son ensemble. Toutefois le secteur de santé ne pourra être analysé du fait du nombre très faible des projets déjà réalisés et de la durée trop courte de l'utilisation des microprojets réceptionnés.

4.1. Impact des projets du secteur de l'éducation

Pour mesurer l'impact du PNDP dans le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation dans les ménages est la variable d'intérêt. Le taux brut de scolarisation dans un ménage est le rapport entre le nombre d'enfants de 3 à 14 ans révolus fréquentant un établissement scolaire et le nombre d'enfants du même âge dans ce ménage. La réalisation des infrastructures éducatives par le PNDP permet d'accroître à coup sûr la scolarisation.

La réalisation des projets dans le secteur de l'éducation a permis d'améliorer le taux de scolarisation uniquement dans la région de l'Est. Dans cette région, ce taux s'est amélioré de 15,26% dans les ménages bénéficiaires. Si les témoins avaient également bénéficié des mêmes projets dans la région de l'Est, il y aurait eu globalement une amélioration de 11% du taux de scolarisation.

Dans les autres régions, l'amélioration du taux de scolarisation n'est pas encore perceptible. Cependant au Centre et au Nord-ouest, l'amélioration aurait pu être constatée si les témoins avaient bénéficiés des mêmes projets. En ce qui concerne la région du centre, l'amélioration aurait été de 16,02% si les villages témoins avaient bénéficiés des mêmes projets plutôt que les actuels bénéficiaires et globalement de 14,91% si les deux groupes avaient bénéficiés. En d'autres termes, les analyses montrent que processus d'expression des priorités des communautés mérite d'être repensé dans ce sens que le choix le choix de l'implantation des projets éducatifs dans les villages témoins auraient eu un apport plus important et immédiat sur le taux scolarisation dans les communes.

En ce qui concerne la région du Nord-ouest, l'amélioration aurait été de 6,33% si les témoins avaient bénéficiés des mêmes projets plutôt que les villages ayant déjà bénéficié.

Radius Matching (Gamma=1,85 au seuil de 10%)			
		Coef. (en %)	P>z
Taux brut de scolarisation Centre	ATT	9,22	0.176
	ATU	16,02	0.001
	ATE	14,91	0.004
Taux brut de scolarisation	ATT	15,26	0,013

Est	ATU	11,28	0.126
	ATE	11,50	0.100
Taux brut de scolarisation Nord-ouest	ATT	2,17	0.552
	ATU	6,33	0.094
	ATE	5,80	0.143

4.2. Impact des projets du secteur eau et assainissement

L'indicateur utilisé pour apprécier l'impact est la prévalence des maladies hydriques dans le ménage. En effet la conséquence immédiate de la consommation d'une eau non potable dans un ménage est la survenue des maladies hydriques (choléra, fièvre typhoïde, dysenterie amibienne, ...). De ce fait la construction ou la réhabilitation de points d'eau potables par le PNDP devrait conduire à la réduction de la prévalence des maladies hydriques. La prévalence des maladies hydriques dans un ménage est le rapport entre le nombre de personnes atteint d'une maladie hydrique et le nombre total de personnes du ménage.

L'impact des projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement nettement perceptible dans la région du Nord-ouest. Dans cette région, la prévalence des maladies hydriques dans les ménages bénéficiaires a été réduite de 8,36%. Si tous les ménages, y compris les témoins avaient bénéficié des mêmes projets d'eau et d'assainissement, la réduction du taux de prévalence des maladies hydriques serait presque nulle.

Dans les autres régions, l'impact sur les maladies hydriques n'est pas encore perceptible ceci peut-être du fait de la courte durée d'utilisation des réalisations.

Radius Matching (Gamma=1,15 au seuil de 10%)			
		Coef. (en %)	P>z
Prévalence des maladies hydriques Nord-ouest	ATT	-8,36	0.001
	ATU	-12,12	0.297
	ATE	-12,12	0.264

4.3. Impact de l'ensemble des projets sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans dans les ménages

Les projets d'électrification, d'investissement de développement économique permettent l'amélioration des conditions de vie globales des ménages en ce sens qu'ils ont entre autres pour objectif d'accroître les revenus de ces ménages. C'est pour cette raison que ces projets ne feront pas l'objet d'analyses spécifiques car avec un accroissement de son revenu un ménage a la possibilité d'améliorer tous les aspects liés à ses conditions de vie (éducation, santé, ...). Une analyse regroupant l'ensemble des ménages quel que soit le type de projets est effectuée à ce niveau. Plusieurs indicateurs seront considérés pour évaluer l'impact global sur les conditions de vie dans les ménages. Dans le cadre de cette étude, les changements des conditions de vie

dans les ménages sont appréciés à travers les indicateurs relatifs à l'état nutritionnel et aux pratiques alimentaires chez les enfants de moins de 5 ans. En effet, l'état nutritionnel et les pratiques alimentaires sont déterminés par le revenu des ménages, leur niveau d'éducation et leurs habitudes alimentaires.

La malnutrition est un problème de santé publique au Cameroun qui affecte les groupes vulnérables tels que les enfants de moins de 5 ans. Elle résulte d'une alimentation inadéquate due à des pratiques alimentaires inappropriées et à la prévalence des maladies infectieuses et parasitaires qui se développent dans des conditions d'hygiène déficientes.

L'état nutritionnel est mesuré à partir des indices anthropométriques (poids et taille) et est apprécié à l'aide des indicateurs de retard de croissance, de malnutrition et d'insuffisance pondérale. Ces indicateurs peuvent être influencés par certaines caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge des enfants, le sexe de l'enfant, l'intervalle inter génésique approché dans notre cas par l'écart moyen d'âge des enfants de moins de 5 ans dans le ménage, le nombre d'enfants de moins de 5 ans dans le ménage.

L'évaluation de l'état nutritionnel est basée sur le concept d'après lequel, dans une population bien nourrie, les répartitions des mensurations des enfants, pour un âge donné, se rapprochent d'une distribution normale. Il est, en outre, généralement admis que le potentiel génétique de croissance des enfants est le même dans la plupart des populations, indépendamment de leur origine. Les résultats présentés dans cette partie sont basés sur les nouvelles normes de croissance mondiales pour le nourrisson et l'enfant de moins de 5 ans (WHO Multicenter Growth Reference Study Group, 2006).

Trois indices exprimés en unités d'écart-type (Z score) par rapport à la médiane de cette population de référence et utilisant les mesures du poids et de la taille en combinaison avec l'âge permettent de déterminer l'état nutritionnel des jeunes enfants, à savoir le retard de croissance (taille-pour-âge), l'émaciation (poids-pour-taille) et l'insuffisance pondérale (poids-pour-âge).

Situation des enfants de moins de 5 ans

Aucune amélioration perceptible de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans n'est observée quel que soit la région ceci peut-être dû au fait de la courte durée d'utilisation des réalisations.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Parvenu à la fin de sa deuxième phase, le PNDP a réussi à mettre en œuvre un nombre important de projets à travers le pays. Ces projets concernent plusieurs secteurs sociaux, particulièrement l'eau et l'assainissement ainsi que l'éducation, qui concentrent une grande majorité des projets réalisés.

Les réalisations dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont porté sur la construction et/ou la réhabilitation des puits et des forages, la construction des latrines, et dans une moindre mesure l'adduction en eau potable de certaines structures et ont contribué à améliorer, en quatre ans, l'accès à une eau de meilleure qualité à plus de 437 100 camerounais. Pour le secteur de l'éducation, il a surtout été question de la construction et/ou de l'équipement de salles de classes. Ainsi, 739 salles de classes ont construites ou réhabilitées, ce qui a permis d'offrir un meilleur accès à plus de 44 340 élèves sur l'étendue du territoire. Dans les autres secteurs tels que la santé, le transport, les IDE, l'électrification et autres, un nombre moins important de projets ont été mis en œuvre. On y retrouve l'équipement de quelques centres de santé, la réhabilitation des routes et des pistes rurales et la construction des ouvrages d'art, l'extension du réseau électrique et l'installation de transformateurs, la construction des hangars, boutiques et magasins dans les marchés, etc. Avec la réalisation dans le secteur du transport, le linéaire des routes rurales du Cameroun s'est accru de 306 km.

Notons cependant qu'à cette date, la majorité des projets étaient déjà achevés et fonctionnels, mais beaucoup étaient encore en cours d'exécution et certains même non démarrés, bien que les préalables, notamment les attributions des marchés pour leur exécution, aient déjà été finalisés.

L'impact des projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement nettement perceptible dans la région du Nord-ouest. Dans cette région, la prévalence des maladies hydriques dans les ménages bénéficiaires a été réduite de 8,36%. Dans les autres régions, l'impact sur les maladies hydriques n'est pas encore perceptible. La réalisation des projets dans le secteur de l'éducation a permis d'améliorer le taux de scolarisation. Mais cette amélioration n'a été mesurable que dans la région de l'Est, dans laquelle ce taux s'est amélioré de 15,26% dans les ménages bénéficiaires. Le PNDP pourrait capitaliser les expériences spécifiques de ces régions dans lesquelles les impacts sont perceptibles, pour aider les communes des autres régions à ajuster leur stratégie de mise en œuvre des projets. Cela peut se faire à travers la coopération inter communes ou des ateliers de partages d'expériences.

L'aménagement des routes rurales a permis d'améliorer sensiblement la densité du trafic en zone rurale. Cette intensification du trafic se révèle doublement bénéfique pour les populations, car elle leur permet non seulement de se déplacer à coût réduit, mais surtout de transporter plus fréquemment leurs produits agricoles vers les marchés. D'un point de vue global, les coûts de transport sur les routes aménagées ont sensiblement baissé, que ce soit en moto ou en voiture. La réalisation de ce type de projet est fortement encouragée.

Quelques problèmes ont été relevés au niveau de la mise en œuvre, de la gestion et du fonctionnement des infrastructures réalisées par le PNDP. A titre d'exemple :

- Un hangar a été construit à Boubara dans le Nord mais n'est pas fonctionnel ;
- Dans la région du Littoral le nombre de points d'eau est en diminution depuis le début des interventions de cette deuxième phase, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que de nombreux points d'eau, autrefois fonctionnels, sont aujourd'hui en pannes. Ce qui

rend le nombre de points d'eau relativement faible compte tenu de la demande de plus en plus importante. La gare routière de Rey-Bouba est réceptionné mais pas du tout fonctionnel ;

- Un château d'eau est construit à Poli dans le Nord et alimente l'hôtel communal sans toutefois profiter aux populations.

Le PNDP pourrait tirer des leçons de la manière dont ces microprojets sont mal mis en œuvre ou mal gérés pour améliorer l'efficacité ou l'efficience des microprojets dans les prochaines phases du programme d'autant plus que l'existence des comités de gestion fonctionnels n'est pas une panacée et lorsqu'ils existent, ne sont pas aussi structurés qu'on le pense. Pour les projets générant un revenu à la commune, aucun comité de gestion n'a pu fournir des informations sur la gestion financière du projet.

L'augmentation de la capacité d'accueil des établissements scolaires à travers la construction et la réhabilitation des salles de classe ainsi que l'amélioration des conditions de travail à travers l'octroi des tables bancs ont considérablement augmenté le nombre d'élèves inscrit dans ces établissements. Cependant l'affectation de ces table-bancs et salles de classe dans les localités dans certaines communes reste peu optimale et moins objective. En effet, il arrive régulièrement que des salles de classes ou des table-bancs destinés à une communauté soient affectés à plusieurs autres, pour répondre à la forte demande issue de ces communautés. Ce saupoudrage est de nature à réduire les effets et les impacts de ces microprojets. Le PNDP devrait s'assurer que les tables-bancs et les salles de classe soient affectés aux communautés pour lesquels elles ont été confectionnés et ce, tels que prévues dans les PCD.

Dans la région de l'ouest, un projet éducation a été transformé en projet eau et assainissement. Ce qui remet en cause les priorités formulées par les communautés dans le Plan Communal de Développement. Le PNDP devrait former les responsables des comités de gestion aux techniques la gestion des microprojets. Les comités de gestion devraient avoir un niveau de connaissance suffisant qui leur permettent avec exactitude de renseigner sur les questions de coûts et avantages des microprojets. Ceci pourrait constituer tout un axe d'intervention du programme car le suivi et la gestion des microprojets par les communautés reste une grande préoccupation relevée.

Le PNDP devrait avant le début de la réalisation de chaque phase du programme établir une situation de référence et mettre en place un système de suivi-évaluation efficace capable de renseigner en temps opportun sur certains aspects de l'évaluation du programme.

Et enfin, la base de données de microprojet au niveau de la coordination nationale doit être revue et restructurée dans le fonds. Celle existante ne comporte pas toute les informations utiles à un suivi et difficile à exploiter pour les besoins d'analyse statistique. La compilation des données de réalisations et de suivi ne semble pas régulière.

Annexes

A la fin de la 2ème phase le portefeuille du PNDP comprend de manière cumulée 1925 microprojets, dont 1089 microprojets achevés, 519 en voie d'achèvement et 317 en passation des marchés ou au stade du virement des fonds.

Tableau A1 : Répartition des microprojets selon leur état d'avancement par secteur

Secteur	Etat	AD	CE	EN	ES	LT	NO	NW	OU	SU	SW	Total général
Agriculture	En cours					2						2
	Non démarré				2							2
	Total				2	2						4
Eau et Assainissement	Achevé	65	152	8	124	35	59	71	49	60	30	653
	En cours		79	105	35	76	13	29	7	6	19	369
	Non démarré	1	26	94	67	6	1	19	3	4	5	226
	Total	66	257	207	226	117	73	119	59	70	54	1.248
Education	Achevé	32	17	20	26	23	59	52	18	3	20	270
	En cours		4	40	3	5		4	5	1	10	72
	Non démarré		6	31	8			5	1		1	52
	Total	32	27	91	37	28	59	61	24	4	31	394
Electrification	Achevé	2	14	10	2	2	1	7	3	4	10	55
	En cours				1	9	2		3			15
	Non démarré		1					2				3
	Total	2	15	10	3	11	3	9	6	4	10	73
Elevage	Achevé	1										1
	Non démarré				1	1						2
	Total	1			1	1						3
GRN	En cours					1						1
	Non démarré				3							3
	Total				3	1						4
IDE	Achevé	3	6		4	9	6	7	1	2	3	41
	En cours		4			10	1	3	2	1	4	25
	Non démarré		3		4	3		1			2	13
	Total	3	13		8	22	7	11	3	3	9	79
Promotion de la Femme	Achevé	1	1									2
	En cours		1									1
	Total	1	2									3
Santé	Achevé	1			3		1	4	1	9	3	22
	En cours		1	1		3	2	2	1		1	11
	Non démarré		1	5				2			1	9
	Total	1	2	6	3	3	3	8	2	9	5	42
Sport et Loisir	Achevé	1	4			1	1		5			12
	En cours		2			4					2	8
	Non démarré										1	1
	Total	1	6			5	1		5		3	21
Transport	Achevé	8	9			1	4	5	4		2	33
	En cours		2	1	2	1		6	1		2	15
	Non démarré		2			1		2	1			6
	Total	8	13	1	2	3	4	13	6		4	54
Total général		115	335	315	285	193	150	221	105	90	116	1 925

Source : Rapport annuel d'activités PNDP 2013

Annexe A2 : Répartition des projets de l'échantillon par commune et par secteur

Région	Phase	Commune	Secteur							Total	
			Eau et assainissement	Education	Electrification	Santé	Transport	IDE	Sport		Promotion de la femme
ADAMAOUA	PNDP 2	DJOHONG	2	3			1				6
	PNDP 1	NGAOUNDERE 1					1				1
		NGANHA	1	1				1			3
		KONTCHA	1							1	2
	Total			4	4			2	1		1
CENTRE	PNDP 2	BOKITO									
		NKOTENG									
		MBALMAYO		1			1				2
		BIYOUHA			1						1
		LEMBE YEZOUM	3								3
	PNDP 1	AWAE			1		1				2
		ESSE	1								1
		MATOMB			1				1		2
	Total			4	1	3		2		1	
EXTREME NORD	PNDP 2	GAZAWA									
		KOLOFATA									
		ZINA									
EST	PNDP 2	LOMIE									
		YOKADOUMA									
		GAROUA BOULAI									
		KETTE	1	1				1			3
		MESSOK	2								2
	Total			3	1				1		
LITTORAL	PNDP 2	NYANON									
		MASSOK									
		DIBAMBA	1		1						2
		POUMA	1								1
		MANJO	2	1			1				4

		<i>Total</i>	4	1	1		1				7
NORD	PNDP 2	REY BOUBA	1				1	1			3
		GAROUA 1		4							4
		GAROUA 2		3							3
	PNDP 1	POLI	1					1			2
		<i>Total</i>	2	7			1	2			12
NORD OUEST	PNDP 2	BALIKUMBAT									
		MBENGWI									
		NJINIKOM									
		KUMBO	1	1		1		1			4
		BELO	1	1	1						3
	WUM	1	1				1			3	
	<i>Total</i>	3	3	1	1		2			10	
OUEST	PNDP 2	DSCHANG					1				1
		TONGA	1						1		2
		MBOUDA	1	1							2
		PETE BANDJOUN	2	1							3
	PNDP 1	BAZOU			1			1			2
	<i>Total</i>	4	2	1		1	1	1		10	
SUD	PNDP 2	LOKOUNDJE	1								1
		BIWONG BULU	3			2					5
	PNDP 1	BIWONG BANE		1	1						2
		MENGONG			1						1
	<i>Total</i>	4	1	2	2					9	
SUD OUEST	PNDP 2	BANGEM									
		MBONGE									
		EYUMODJOCK	1								1
		BAMUSSO	1	1							2
		TIKO	1	1							2
		BUEA	1	1							2
		<i>Total</i>	4	3							7
ENSEMBLE			34	21	8	3	7	7	2	1	83

Source : Evaluation de l'impact PNDP2 2013, INS

EQUIPE TECHNIQUE INS

Coordonnateurs :

1. OKOUDA Barnabé ;
2. TCHOMTHE Séverin ;

Membre de la Coordination Technique :

1. ABANDA Ambroise;
2. KANA KENFACK Christophe;
3. TATSINKOU Christophe ;
4. TCHAMAGO KOUEDEU Olivier;

Superviseurs de Collecte :

1. KAMGAING YOUNGBISSI Léonie germaine ;
2. NGAH Zoriphie Adèle ;
3. NHANAG Samuel ;
4. NKORO Jacques Henry ;
5. TIOBO'O PAPOU Sédric Edmond ;
6. DJEMNA KAMGA Elvis ;
7. ESSAMBE BOME Vincent Ledoux
8. MODOU SANDA ;
9. DJIALEU Eric Lambert
10. TALLA Jacques ;

Equipe d'Exploitation

5. ALOGO SAMBA Jean Saturnin ;
6. TCHOUDJA Victorien ;

Equipe d'Analyse

1. KAMGUE Max ;
2. NHANAG Samuel ;
3. KAMGAING YOUNGBISSI Léonie Germaine ;
4. NKORO Jacques Henry ;
5. DJEUKWI Vicky Laure ;
6. DJEMNA KAMGA Elvis ;
7. TIOBO'O PAPOU Sédric Edmond ;
8. DJEMNA KAMGA Elvis ;
9. DJIALEU Eric Lambert ;
10. TALLA Jacques.

Assistante Administrative

1. MBENTY Jacqueline